

VILLE DE LIEGE
INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



RAPPORT D'EVALUATION INTERNE DE LA QUALITE

BACCALAUREAT EN CONSTRUCTION

OCTOBRE 2012

CHAPITRE 1 : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE

1.1. PRESENTATION DE L'INSTITUTION.

1.1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

Matricule : 152.6.188.045

Siège central : Rue Pouplin, 27 à 4000 Liège

Annexes : Rue Waleffe, 5 à 4020 Liège
Rue de l'Espérance, 62 à 4000 Liège

Téléphone : 04/222 02 62

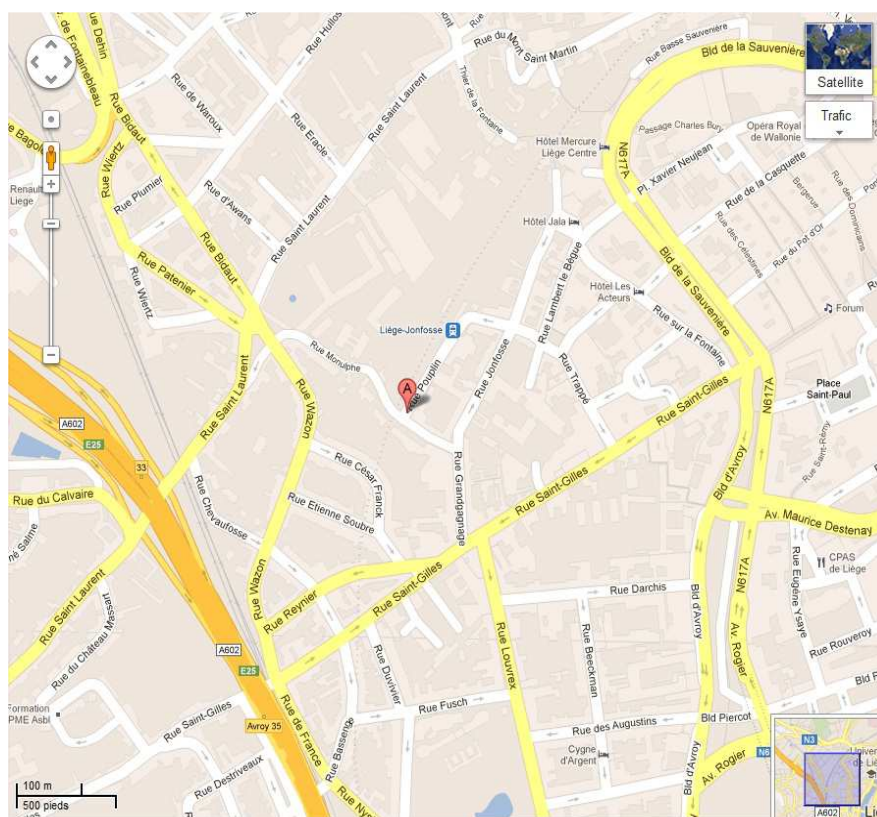
GSM Direction : 0497/532 957

Fax : 04/223 48 04

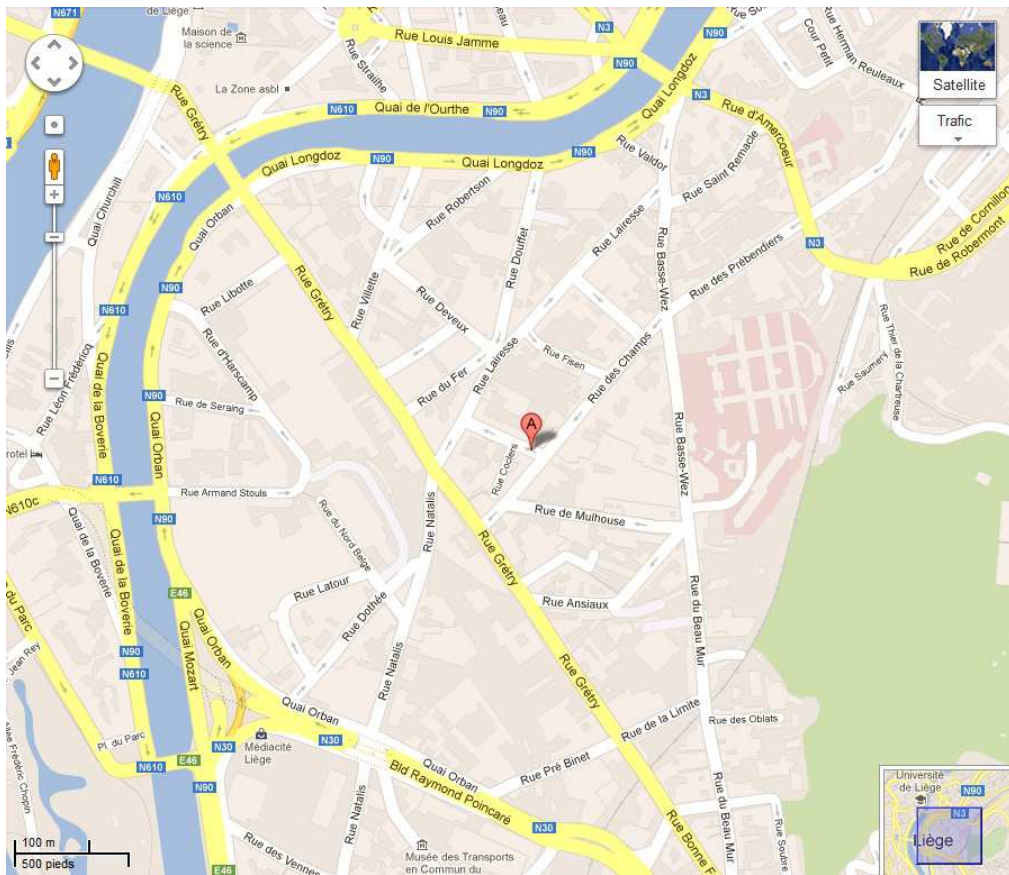
Email : direction@itplg.be
itpsecretariat@hotmail.com
monique.derison@itplg.be
martinehilgers@yahoo.fr

URL : www.ecoledetravauxpublics.org
www.ecl.be

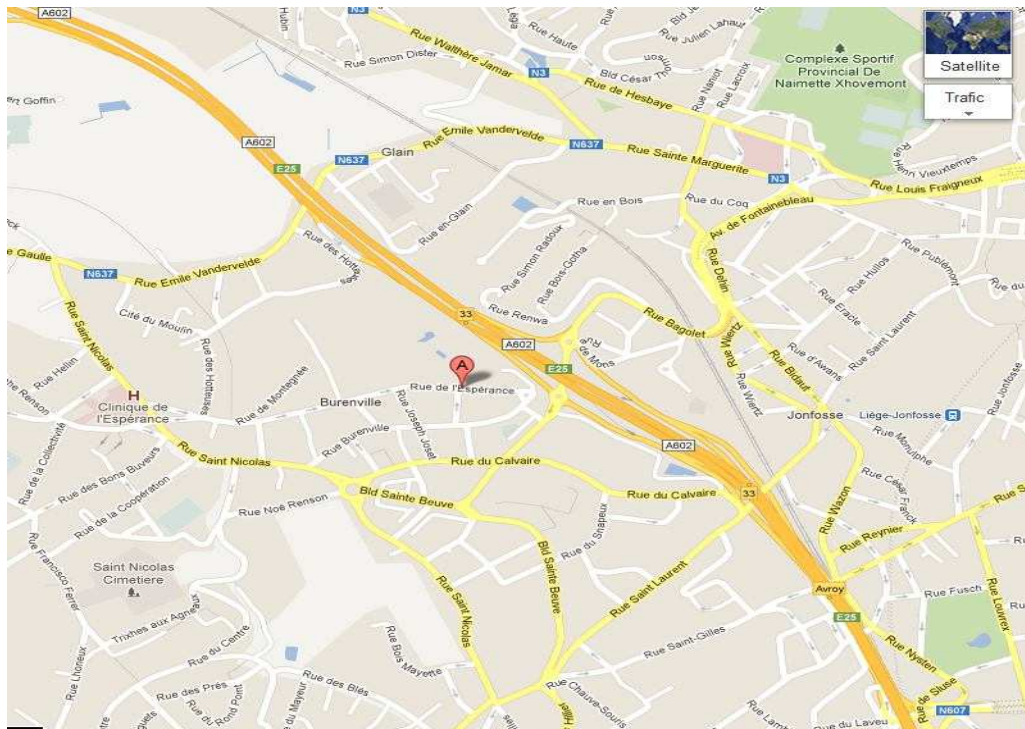
BATIMENT PRINCIPAL - RUE POUPLIN, 27 4000 LIEGE



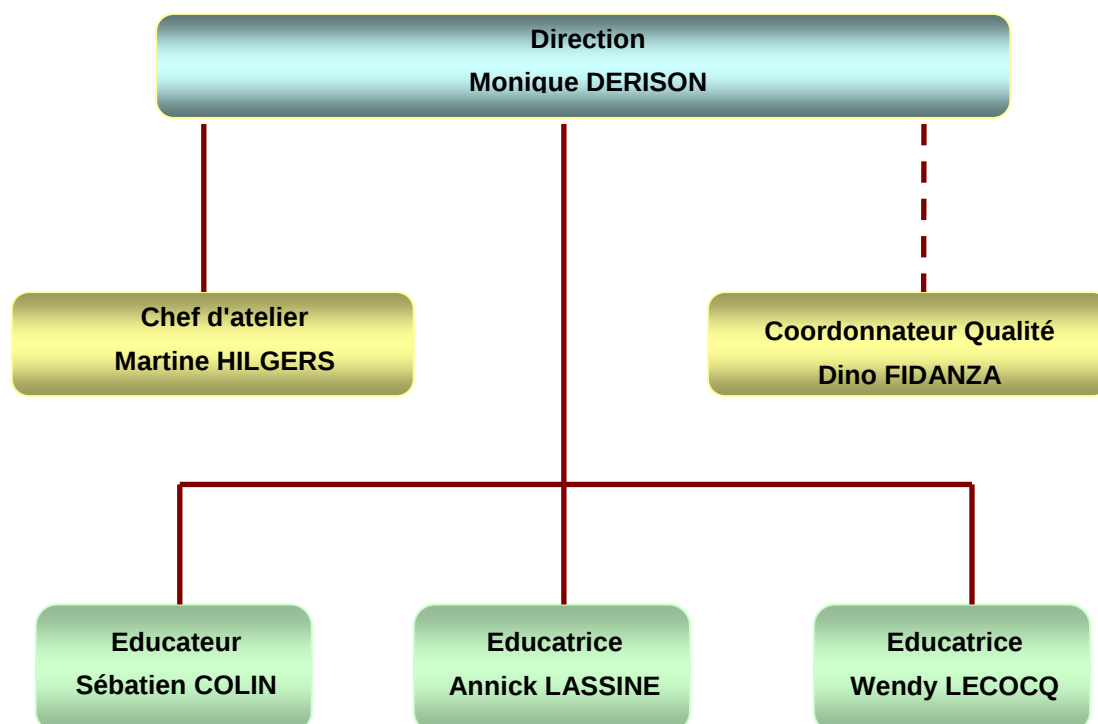
ANNEXE BOIS - RUE WALEFFE, 5 4020 LIEGE



ANNEXE HORTICULTURE - RUE DE L'ESPERANCE, 62 4000 LIEGE



1.1.2. ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF



1.1.3. CONTEXTE HISTORIQUE

Le baccalauréat en construction existe dans notre Institut depuis l'année scolaire 2008-2009.

En 2011-2012, nous avons donc diplômé la deuxième promotion de bacheliers en construction de l'Institut de Travaux Publics.

Auparavant, la section était un graduat en construction. (de 1999 à 2008)

Ce graduat en construction était déjà un cursus en régime 1, c'est-à-dire avec une organisation en unités de formations capitalisables.

Ce graduat avait lui-même succédé à la section Technicien supérieur en travaux publics. Ce diplôme d'enseignement supérieur de promotion sociale était obtenu après 2 ans en cours du soir. A cette époque, les études étaient organisées en années d'études (régime 2) et non en unités de formation capitalisables.

Evolution du nom de notre Institut :

1906 : Fondation de l'école par Edmond BAAR. Les premiers locaux de l'école étaient à Cornillon.

1925 : Les élèves construisent les classes de la rue Pouplin.

L'école de Travaux Publics a changé d'appellation quelques fois avant d'être l'Institut de Travaux Publics que nous connaissons aujourd'hui.

En 1937, elle s'appelait l'Ecole professionnelle communale des travaux publics et d'exploitation des chemins de fer.

Ensuite, elle s'est appelée l'Ecole communale des travaux publics

Cette école comportait des sections de construction telles que :

- Techniciens en travaux publics
- Techniciens constructions civiles
- Cours préparatoires aux examens de géomètre expert immobilier
- Surveillant de travaux (topographe)
- Maçon
- Contremaître maçon

Dès 1988, cette école s'est appelée l'Institut communal d'enseignement technique de Travaux Publics ; et dès 2001 son nom est devenu **l'Institut de Travaux Publics-enseignement de promotion sociale**. Cette école n'est plus dédiée uniquement à la construction mais on y retrouve des sections de différents secteurs tels que :

CONSTRUCTION	BOIS	HORTICULTURE	ART
Ouvrier maçon	Ouvrier menuisier	Agent semi qualifié en horticulture, gestion de parcs et d'espaces verts	Techniques sèches
Ouvrier carreleur	UF d'ébéniste		Techniques fluides
Ouvrier plafonneur	UF de sculpteur		Expression manuelle
Tech en construction et travaux publics	UF de tapissier garnisseur	Fleuriste	
Métreur deviseur			
Bachelier en construction			
Géomètre expert immobilier			

1.2. ORGANISATION ET SITUATION DE L'ENTITE EVALUEE.

1.2.1. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE (EPS)

L'EPS s'adresse à toute personne libre de l'obligation scolaire à temps plein.

Il peut s'organiser, selon les besoins des étudiants ou les demandes des milieux socio-économiques, en journée, en soirée ou en week-end, en horaire étalé ou accéléré.

Depuis le décret de 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, la structure du régime 2, organisée en années académiques, est transformée progressivement pour devenir modulaire.

Chaque module ou unité de formation est décrit dans un dossier pédagogique (DP) (document 8bis pédagogique)

L'acquisition par l'étudiant des capacités terminales imposées par le DP est sanctionnée par une attestation de réussite.

Les sections se composent d'un ensemble d'unités de formation que l'étudiant peut poursuivre à son rythme tout en respectant l'ordre des UF repris dans le tableau de capitalisation du dossier pédagogique de la section (document 8ter pédagogique).

La réussite de la section est sanctionnée par un certificat (enseignement secondaire) ou par un diplôme (enseignement supérieur).

Les titres d'études sont soit spécifiques à l'EPS, soit correspondants à l'Enseignement de Plein Exercice (EPE)

L'enseignement de Promotion Sociale est organisé au niveau secondaire et supérieur comme suit :

Niveau secondaire	<u>du degré inférieur</u> <u>du degré supérieur</u>
Niveau supérieur	<u>de type court</u> <u>de type long</u>

L'enseignement supérieur de promotion sociale est organisé dans les catégories suivantes :

- Enseignement supérieur technique
- Enseignement supérieur économique
- Enseignement supérieur agricole
- Enseignement supérieur paramédical
- Enseignement supérieur social
- Enseignement supérieur pédagogique
- Enseignement supérieur maritime

1.2.2. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

Enseignement secondaire inférieur spécifique à l'enseignement de promotion sociale :				
<u>Conditions d'admission</u>	<u>UF</u>	<u>Section</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de périodes</u>
CEB ou test d'admission		X	Ouvrier maçon	1100
		X	Ouvrier plafonneur	900
		X	Ouvrier carreleur	920
		X	Ouvrier menuisier	1100
		X	Fleuriste	540
		X	Agent semi-qualifié en horticulture	1420
	X		Sculpteur bois	580
	X		Ebéniste	400
	X		Tapissier-garnisseur	280
	X		Techniques artistiques	100

Enseignement secondaire supérieur correspondant à l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice :				
<u>Conditions d'admission</u>	<u>UF</u>	<u>Section</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de périodes</u>
CESI,CTSI, C2D ou test d'admission		X	Technicien en construction et travaux publics	1460

Enseignement secondaire supérieur spécifique à l'enseignement de promotion sociale :				
<u>Conditions d'admission</u>	<u>UF</u>	<u>Section</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de périodes</u>
CESI,CTSI, C2D ou test d'admission	X		DAO 2D 3D	200
	X		DAO architecture	160

Enseignement supérieur spécifique à l'enseignement de promotion sociale :				
<u>Conditions d'admission</u>	<u>UF</u>	<u>Section</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de périodes</u>
CESS ou test d'admission		X	Gradué géomètre expert immobilier	1800

Enseignement supérieur correspondant à l'enseignement supérieur de plein exercice :				
<u>Conditions d'admission</u>	<u>UF</u>	<u>Section</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de périodes</u>
CESS ou test d'admission		X	Bachelier en construction	2180
2 options : Génie-civil ou Bâtiment				

Formation complémentaire, de niveau supérieur, spécifique à l'enseignement de promotion sociale :				
<u>Conditions d'admission</u>	<u>UF</u>	<u>Section</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de périodes</u>
CESS ou test d'admission	X		Métreur deviseur	280

1.3. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION INTERNE DE L'ENTITE (ROLE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE CONSULTATION ET DE DECISION)

Le règlement d'ordre intérieur (ROI) appliqué à l'Institut est le règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal de la Ville de Liège pour l'ensemble des établissements de Promotion Sociale de la Ville de Liège ^{Annexe1}

Conformément au décret de la Communauté Française (à présent Fédération Wallonie Bruxelles) du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, le conseil des études est l'organe de décision en ce qui concerne l'admission des étudiants, le suivi pédagogique et la sanction des études.

Admission :

Pour l'admission d'un étudiant et selon le niveau d'études dans lequel il s'inscrit, deux possibilités s'offrent à lui :

- Soit il a les titres requis
- Soit il peut accéder à la section, après avoir réussi les tests d'admission.

L'Institut organise des tests d'admission et des cours de remédiation en mathématiques pour les étudiants qui désirent se remettre à flot.

Sanction des études :

En ce qui concerne la sanction des études, le ROI prévoit qu'un représentant de la direction et les chargés de cours des différentes activités d'enseignement de l'unité de formation délibérée soient présents à la délibération du conseil des études.

Dans notre Institut, excepté pour les délibérations en cours d'année, la délibération du conseil des études se déroule en présence de l'ensemble des chargés de cours des différentes unités de formation de la section et ce, dans le but d'avoir une vue d'ensemble du parcours de l'étudiant.

S'il y a vote, seuls la direction et les chargés de cours de l'unité de formation concernée peuvent y participer.

En ce qui concerne l'épreuve finale de la section « Epreuve Intégrée », la décision appartient à un conseil des études élargi (jury), composé de membres extérieurs à l'Institut et des chargés de cours des unités de formation déterminantes.

1.4. MODALITES DE PARTICIPATION DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES ORGANES DECISIONNELS ET CONSULTATIFS

Actuellement, des étudiants volontaires participent à la commission d'évaluation interne.

Nous avons le projet de créer, durant l'année scolaire 2012-2013, un organe consultatif dans l'Institut.

La CEI a émis le désir de prolonger son travail.

Nous travaillons pour l'instant à la forme que cet organe pourrait prendre. Cette nouvelle commission sera élargie aux autres sections de l'Institut. Elle sera composée d'étudiants (élus démocratiquement), d'enseignants, de membres du personnel administratif et de la direction.

Les étudiants seront le relais des autres étudiants de leur section.

Les représentants de la direction et les enseignants prendront note des remarques pertinentes des étudiants afin de les traiter au mieux dans la perspective de l'amélioration continue du processus qualité dans l'ensemble de l'Institut.

La direction s'engage à assurer le secrétariat de cette commission.

1.5. PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Depuis de nombreuses années, l'Institut accueille ponctuellement des formations pour différents partenaires :

- CEFORA
- Ecole Provinciale d'Administration
- Ville de Liège

Ces partenariats nous permettent d'augmenter nos moyens de gestion. Les sections de l'Institut en bénéficient indirectement.

Nous sommes en recherche de partenariats spécifiques pour la section « Bachelier en construction ». Des contacts sont pris avec l'Université de Liège afin de pouvoir bénéficier ponctuellement de leur infrastructure notamment au niveau des laboratoires d'essais.

Nous aimerions conclure un partenariat avec une école d'architecture voisine afin que nos étudiants puissent fréquenter leur bibliothèque. Le manque de bibliothèque au sein de l'Institut pourrait être partiellement comblé de cette manière. Cette initiative est toujours à l'heure actuelle à l'état de projet.

Notre Institut partage des locaux avec d'autres établissements scolaires au niveau de nos annexes « bois » et « horticulture » ce qui nous permet de regrouper nos moyens pour optimiser nos achats de matériel.

1.6. ORGANISATION DE LA GESTION DE LA QUALITE DANS L'INSTITUTION ET DANS L'ENTITE : INSTANCES ET RESPONSABILITES

La direction de l'Institut de Travaux Publics considère qu'une politique « qualité » doit s'appliquer à l'ensemble des activités de l'Institut. Un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place : amélioration des locaux, du matériel informatique, écoute accrue des étudiants,...

La réalisation du diagnostic nous a amenés au constat que la réalisation de tâches administratives reposait certes sur des procédures mais trop peu finalisées.

Un élément primordial pour mettre en place et maintenir une gestion qualité est de désigner et de répartir les tâches administratives selon les compétences de chacun « the right man in the right place »

L'évaluation interne de la qualité de notre baccalauréat en construction nous a incités à nous repositionner pour toutes les sections de l'école. On n'améliore pas les choses uniquement pour une section. Ces améliorations sont étudiées pour l'ensemble de l'Institut.

La commission d'évaluation interne composée dans le cadre de cette évaluation rassemble des représentants de toutes les composantes de notre Institut. (Voir ROI de la commission d'évaluation interne ^{Annexe 2})

Tous les documents de travail ainsi que les productions de cette CEI sont consultables auprès du coordonnateur interne de l'Institut.

1.6.1. LES ETAPES DU PROCESSUS

- **31 mars 2011 : sensibilisation à la démarche qualité**
 - o Réunion de l'ensemble du personnel. Présentation de la genèse de la démarche qualité, ses objectifs et ses enjeux.
 - o Présentation par un intervenant extérieur (agent CPEONS) ^{Annexe 3}
- **Août 2011 : désignation du coordonnateur interne**
 - o L'Inspecteur Général désigne monsieur Dino Fidanza en tant que coordonnateur interne qualité pour le baccalauréat en construction à l'ITP.
- **27 oct 2011 : réunion générale d'information**
 - o Réunion destinée aux étudiants afin de les informer sur la démarche qualité et la constitution de la CEI ^{Annexes 4-5-6}
- **28 oct 2011 : réunion générale d'information**
 - o Réunion destinée aux enseignants afin de constituer la CEI ^{Annexe 7}
- **1 déc 2011 : 1^{ère} réunion de la Commission d'Evaluation Interne (CEI)**
 - o A quoi sert une CEI ?
 - o Composition de la CEI
 - o Proposition et distribution de documents de référence ^{Annexes 8-9-10-2-11}
- **19 jan 2012 : CEI 2**
 - o Formalisation des syllabi et fiches UF
 - o Propositions pour la création d'un nouveau site ^{Annexe 13}
- **1 mars 2012 : CEI 3**
 - o Création de deux sous-groupes de travail
 - Sous-groupe questionnaires lime-survey
 - Sous-groupe création du site internet ^{Annexe 12}
 - 15 mars : réunion sous-groupe questionnaires lime survey
 - 19 mars : réunion sous-groupe site internet
 - 22 mars : réunion sous-groupe questionnaires lime survey
 - 28 mars : réunion sous-groupe site internet
 - 29 mars : réunion sous-groupe questionnaires lime survey
 - 19 avril : réunion sous-groupe questionnaires lime survey
 - 23 avril : réunion sous-groupe questionnaires lime survey
 - 10 mai : réunion sous-groupe questionnaires lime survey ^{Annexes 14=>20}

Les annexes 14 à 20 reprennent les résultats des enquêtes en ligne
- **26 avril 2012 : CEI 4**
 - o Echanges entre les deux groupes de travail
 - o Lancement de l'enquête les 21 et 22 mai ^{Annexe 21}

- **Enquêtes Lime Survey auprès des étudiants, des enseignants et du personnel administratif**
 - o 10 mai : personnel administratif (secrétariat)
 - o 21 mai : enseignants et étudiants (local informatique 8)
 - o 22 mai : enseignants et étudiants (local informatique 8)
 - o 24 mai : enseignants et étudiants (local informatique 8)
- **8 juin 2012 : Transmission résultats enquêtes aux enseignants** Annexe 22
- **15 juin 2012 : Transmission résultats enquêtes aux étudiants** Annexe 22
- **5 juillet 2012 : réunion CEI restreinte**
 - o Intégration des résultats dans le REI
- **24 août 2012 : réunion CEI restreinte**
 - o Intégration des résultats dans le REI
- **27 août 2012 : CEI 5 SWOT** Annexe 23-24
- **4 sept 2012 : CEI 6 finalisation SWOT**
- **6 sept 2012 : CEI restreinte rédaction ch. 6** Annexe 25
 - o Travail sur les axes stratégiques et les actions
- **26 sept 2012 : CEI 7 relecture et validation du REI** Annexe 26

1.7. APPUI DES SERVICES CENTRAUX DE L'INSTITUTION AU PROCESSUS DE GESTION DE LA QUALITE

1.7.1. CTPS : CELLULE TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE (VILLE DELIEGE)

Mission : cette cellule pilote l'organisation complète de l'enseignement de promotion sociale.

Cette cellule est composée :

- D'un directeur détaché et chargé de mission au sein de la Ville de Liège pour l'enseignement de promotion sociale : Bernard Breny
- D'un membre de l'administration : Monsieur marc Gérard - chef de bureau
- D'un directeur élu et représentant les directeurs de promotion sociale : Giuseppe Brugali
- Sporadiquement par l'Inspecteur Général, Willy Monseur et la Directrice de l'Enseignement, Josette Rouffa

Cette cellule gère l'ensemble de la promotion sociale comme par exemple :

- La dotation et les parts réservées aux projets de M. l'Echevin de l'Instruction publique et de l'Inspection,
- Les différents projets de créations et d'organisations annuelles dans les différents établissements,

- Les contacts avec les instances supérieures communales, communautaires et autres,
- La constitution de commissions d'études,
- En résumé, toutes les questions techniques de la gestion de la promotion sociale.

Cette commission a un pouvoir décisionnel mais toute décision prise sera soumise à l'approbation finale de M. l'Echevin de l'Instruction Publique, de Mme la Directrice de l'enseignement et de M. l'Inspecteur Général.

Cette cellule joue un rôle d'interface entre les différents acteurs de la promotion sociale – directions, inspection, administration, direction de l'enseignement, pouvoirs et participants extérieurs.

Lors de la réunion de rentrée des directeurs de promotion sociale du 20 août 2012, il a été annoncé que la CTPS était dissoute afin de laisser place à une nouvelle organisation. En effet, dès l'année scolaire 2012-2013, des réunions plénières seront organisées avec :

- Madame la Directrice de l'Enseignement (et des membres de son équipe si nécessaire)
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Enseignement (et des membres de son équipe si nécessaire)
- Les Directeurs de promotion sociale
- Monsieur Breny, chargé de mission pour l'EPS à la Ville de Liège

Un ordre du jour sera composé en fonction des demandes et besoins de chaque partie prenante.

La première réunion a eu lieu le 20 août 2012.

1.7.2. CPEONS – AGENTS QUALITE

Missions : Accompagner les écoles dans la démarche qualité.

Nous avons été accompagnés tout au long de la démarche par les 2 agents qualité du CPEONS, Dimitri Deflandre et Ivan Toussaint., en termes de réflexions et aussi d'outils méthodologiques :

- Présentation de la démarche à différents niveaux (direction, coordonnateur, enseignants, personnel administratif, étudiants)
- Questionnaires
- Analyses PEST et SWOT
- Aide à la réflexion sur le plan d'actions

1.7.3. GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Missions : Lien entre le bureau du Conseil Supérieur et les représentants de l'EPS à l'agence AEQES. Coordonner les activités de l'EPS (inter-réseaux) relatives à l'évaluation de la qualité du baccalauréat en construction.

CHAPITRE 2 : STRUCTURE ET FINALITES DU PROGRAMME D'ETUDES EVALUE

2.1. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES.

2.1.1. DEFINITION ET EVALUATION DES OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DE LA FORMATION, PAR RAPPORT A LA MISSION, AUX EVENTUELLES OBLIGATIONS LEGALES INHERENTES AU SECTEUR D'ACTIVITE ET AUX OBJECTIFS GLOBAUX DE L'INSTITUTION

Les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Objectifs spécifiques :

Le bachelier en construction pourra exercer une fonction à caractère technique ou technico-commercial, dans un bureau d'études ou sur chantier, dans les domaines liés à la construction, soit en génie civil soit en bâtiment.

C'est une personne de communication capable d'assumer le rôle de relais aussi bien humain que technique entre les responsables, les partenaires sociaux et le personnel d'exécution ainsi qu'entre son entreprise et le monde extérieur.

Il analyse et contribue à résoudre les problèmes techniques et humains liés à sa fonction.

Sa formation l'amène à assurer des responsabilités d'encadrement.

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, et aux aspects économiques et urbanistiques, il sera capable, dans le respect des consignes et des normes en vigueur de:

- assurer la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou de plusieurs chantiers jusqu'à la garantie du parfait achèvement des travaux (devis, coût prévisionnel, installation de chantier, états d'avancement, planification, ...) ;
- participer à l'élaboration et la réalisation des différents dossiers techniques de demandes administratives, d'adjudication et d'exécution (notes de calcul, plans, cahiers des charges, techniques spéciales ...) ;
- concrétiser les résultats de calculs sous forme graphique ;
- prévoir et organiser, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux de constructions nouvelles, de rénovation et d'entretien dans les meilleures conditions de délais et de coûts ;
- appréhender la dimension commerciale et financière de l'entreprise ;
- établir les relations avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, sous-traitants, ...) ou internes à l'entreprise (bureau d'études, services gestionnaires, chef de chantier, ...)
- participer à la gestion d'un service d'entretien ;
- participer aux mesures topographiques et à l'interprétation des analyses de terrain ;
- mettre en œuvre des connaissances techniques et architecturales soit du bâtiment et de la voirie locale, soit des ouvrages d'art, des voies de communication (routes, voies navigables et ferrées) en appliquant les réglementations en vigueur ;

- intervenir de façon pluridisciplinaire dans les domaines de la construction métallique, du béton armé, du bois, pour la réalisation des constructions publiques et privées ;
- diffuser à tous les niveaux de l'entreprise les prescriptions du plan de sécurité et de santé, identifier les risques et envisager les mesures à prendre.

Le bachelier en construction pourra utiliser ses compétences dans un service d'achat, de vente, de production ou de maintenance, notamment :

- en industrie ;
- en entreprises privée et publique ;
- en bureau d'études ;
- dans un service public.

A l'Institut de Travaux Publics, la plus grande partie de nos sections appartient au domaine de la construction, depuis le secondaire inférieur jusqu'au supérieur de type court. Au départ de cette structure, notre objectif est d'aider des adultes peu ou mal qualifiés à s'insérer dans un cursus scolaire qui leur permettra d'acquérir les prérequis pour accéder au baccalauréat donc à une promotion sociale et professionnelle de valeur.

2.1.2. VERIFICATION DES MODALITES D'EXPLICITATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION AUPRES DES INTERESSES (LES PERSONNELS ET LES ETUDIANTS)

Chaque professeur est tenu de posséder les dossiers pédagogiques (DP) des cours qu'il dispense ainsi que le profil professionnel du bachelier en construction et l'organigramme de la section. Cette obligation leur est signalée lors du premier entretien avec la direction et leur est rappelée lors de la réunion de rentrée. Ces documents sont à sa disposition, en version papier, au secrétariat et en version électronique sur le site du CPEONS.

Lors des enquêtes, tous les enseignants interrogés (soit 13 au total) disent avoir reçu et donc disposer des dossiers pédagogiques des unités de formation dans lesquelles ils enseignent. L'organigramme de la section et le profil professionnel ont également été reçus par les professeurs mais dans une proportion moindre.

Parmi ceux des enseignants qui attestent avoir reçu les documents, c'est soit par la direction de l'établissement (ou son service administratif) (92,3%), soit parce qu'ils les ont eux-mêmes chargés sur internet (38,5%).

Les DP sont consultables par tous, étudiants et enseignants au secrétariat.

5 professeurs sur 13 se disent satisfaits de l'organisation générale du programme des cours de sa section (ensemble des UF et disposition de l'organigramme)

Le ROI ^{Annexe 1} de l'Enseignement de Promotion Sociale de la Ville de Liège est disponible au secrétariat ainsi qu'auprès de la direction. Chaque étudiant le reçoit lors de son inscription.

Lorsqu'un nouvel enseignant est désigné dans l'établissement, il est pris en charge par :

- La cheffe d'atelier pour toute la partie administrative de son dossier
- La direction pour la description de l'Institut, notre philosophie de travail, les explications sur les particularités de l'EPS et sur les DP.

Actuellement, les enseignants expliquent le contenu du DP au début de l'unité de formation, voire même pendant le déroulement de l'unité de formation. Dès l'année scolaire 2012-2013, les enseignants devront distribuer aux étudiants une information écrite sur les parties principales de leurs cours ainsi que sur leurs méthodes d'évaluation.

La direction vérifiera que les fiches ont été distribuées. Un exemplaire sera déposé au secrétariat.

Les enseignants ont été informés de cette procédure durant l'année 2011-2012.

Au niveau de la transmission d'informations spécifiques aux différentes sections de l'Institut :

- Un nouveau site web vient d'être créé par un groupe de travail de la CEI. Il a été activé à partir du mois de juin 2012. Ce nouveau site comprendra pour les membres autorisés des fiches signalétiques de cours, des syllabus, des informations transmises également par d'autres vecteurs, comme par exemple des offres d'emploi ou l'absence d'enseignants.
- Des panneaux d'affichage ont été installés début 2012 pour chaque section.
- Une liste des différents services offerts aux étudiants existe et est sur le site de l'institut !
- Des informations telles que l'absence d'un enseignant est signalée directement par téléphone aux étudiants. Nous nous rendons compte que les étudiants n'écoutent pas toujours leur boîte vocale et avons décidé de mettre en place des listes de mail afin de prévenir les étudiants par ce vecteur.

2.2. PROGRAMMES

2.2.1. PROCEDURE DE CONCEPTION DU PROGRAMME

La mise en place d'une section, comme le stipule les articles 11 et 12 du décret du 16 avril 1991, doit répondre à des besoins individuels et collectifs d'initiation, de rattrapage, de perfectionnement, de recyclage, de reconversion ou de spécialisation.

L'élaboration du dossier pédagogique de la section doit tenir compte du profil professionnel établi par le conseil supérieur, de la reconnaissance par le secteur professionnel, de la réglementation et du titre délivré.

Plus de 7 professeurs ^{Annexes 18-19} se disent satisfaits des dossiers pédagogiques qui concernent leurs cours.

Ceux qui ne sont pas satisfaits invoquent soit que le contenu est inadéquat pour certains points, soit qu'il doit voir un programme informatique qui n'existe pas ou plus, soit qu'il y a beaucoup de capacités terminales requises sans lien entre elles ce qui génère pas mal d'échec en première session.

Les programmes de cours issus des dossiers pédagogiques sont utilisés par :

69,2% pour planifier les activités de cours,

76,9% pour préparer les activités de cours,

84,6% pour préparer les évaluations certificatives des cours.

Le titre délivré

Le titre délivré, après avis conforme de commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale et consultation de l'enseignement de plein exercice, est considéré comme correspondant et porte le titre de « Bachelier en construction ».

Le profil professionnel

L'établissement du profil professionnel est de la compétence du Conseil Supérieur, il fixe les compétences attendues au seuil d'embauche d'un métier, il nécessite une concertation avec les milieux professionnels.

Pour l'élaboration du profil professionnel, on tient compte de trois points : le champ d'activité, les tâches et les débouchés.

Le champ d'activité présente globalement la profession reprenant les différentes fonctions assurées et, notamment, le lieu, le secteur, le niveau de responsabilité et les éventuels éléments de comportement et de compétences associées (les langues, par exemple),

Les tâches comprennent la liste des activités professionnelles principales exercées par un travailleur au seuil d'embauche. Les éventuelles contraintes liées à l'exercice des tâches sont reprises (règles de déontologie, d'hygiène...)

Les débouchés comprennent une liste des types d'employeurs et des secteurs d'activité.

Le dossier pédagogique

La commission de concertation de l'enseignement de Promotion Sociale met en place un groupe de travail qui réalise l'entièreté du dossier pédagogique en respectant le profil professionnel et en tenant

compte des remarques des différents réseaux que compte la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces différents réseaux seront représentés paritairement au sein du groupe de travail.

Le groupe de travail aura pour mission de rédiger le dossier pédagogique de la section :

- définir l'intitulé de la section, les finalités générales et particulières,
- énumérer les unités de formation constitutives de la section,
- énumérer les unités déterminantes,
- définir le titre délivré à l'issue de la section,
- déterminer le mode de capitalisation des attestations de réussite des différentes unités de formation,
- classer la section, dans notre cas, il s'agit d'enseignement supérieur technique.

Le dossier terminé revient en commission de concertation qui a la possibilité de l'approuver, de l'amender ou de le refuser.

Dès que le dossier est approuvé par le gouvernement de la Communauté française, tous les établissements, quel que soit le réseau auquel ils appartiennent sont tenus d'appliquer le programme mis en place.

La section Bachelier en construction porte le code 325300S31D1, cette section comporte dix huit unités de formation (par option pour 3 d'entre elles) auxquelles viennent s'ajouter trois stages et une épreuve intégrée représentant 2180 périodes pour l'étudiant.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes unités avec leurs caractéristiques.

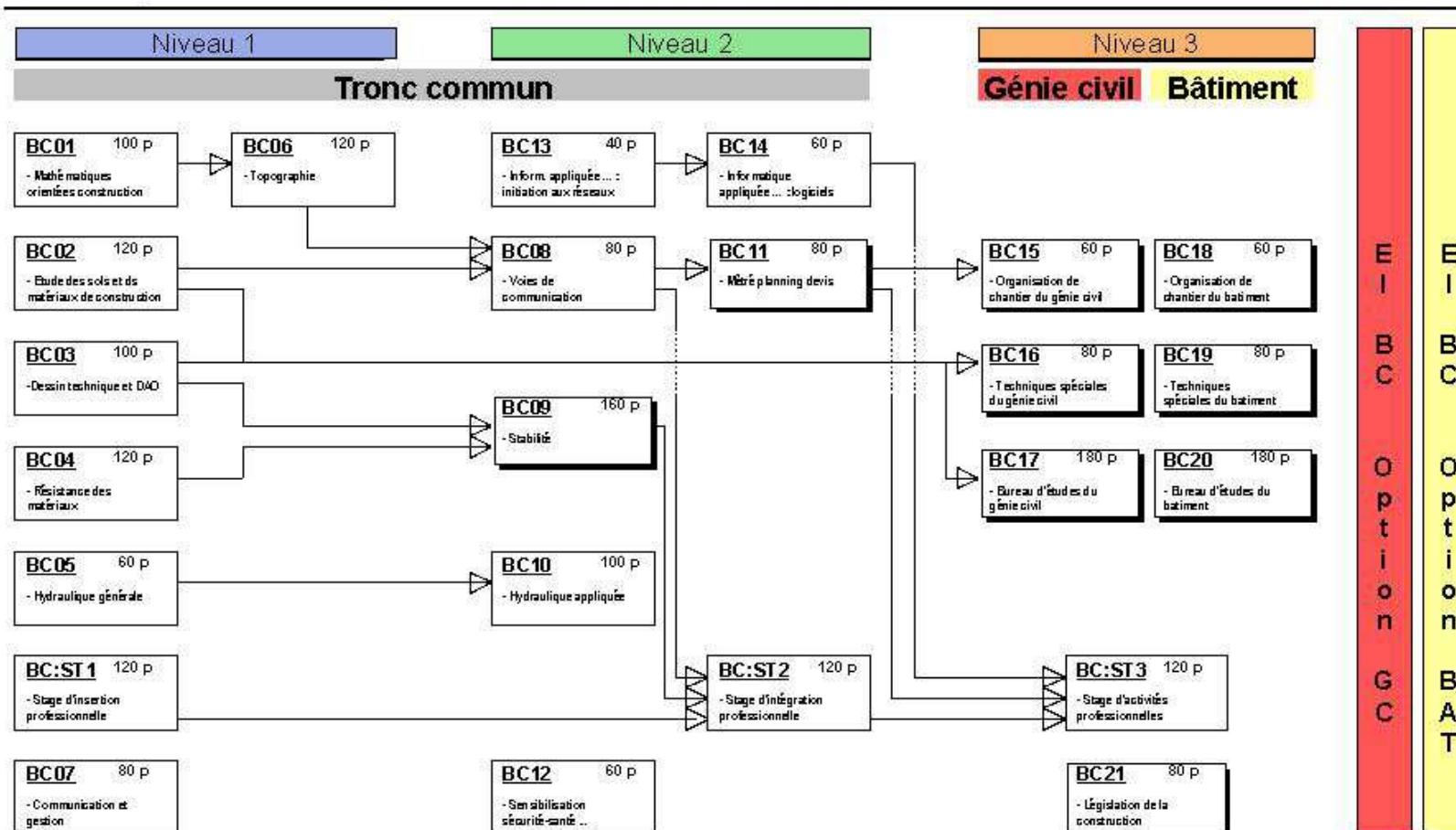
<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Mathématiques orientées construction	SCTE	012603U31D1	002		100
Topographie	SCTE	325111U31D1	303		120
Etude des sols et des matériaux de construction	SCTE	325162U31D1	303		120
Voies de communication	SCTE	325264U31D1	303		80
Métré-planning-devis	SCTE	323107U31D1	303	X	80
Résistance des matériaux	SCTE	325108U31D1	303		120
Dessin technique et DAO	SCTE	398103U31D1	303		80
Stabilité	SCTE	325166U31D1	303	X	160
Hydraulique générale	SCTE	325265U31D1	303		60
Hydraulique appliquée	SCTE	325266U31D1	303		100
Sensibilisation en matière de sécurité-santé sur les chantiers temporaires et mobiles	SCTE	325301U31D1	303		60
Informatique appliquée aux sciences et aux technologies : initiation aux réseaux	SCTE	756040U31D1	710		40
Informatique appliquée aux sciences et aux technologies : exploitation et intégration de logiciels	SCTE	754810U31D1	710		60
Législation de la construction	SCTE	713904U31D1	703	X	80
Communication et gestion	SCEC	961603U32D1	902		80
Bachelier : stage d'insertion professionnelle	SCTE	325304U31D1	303		120 /20
Stage d'intégration professionnelle : bachelier en construction	SCTE	325305U31D1	303		120 /20
Activités professionnelles de formation: bachelier en construction	SCTE	325306U31D1	303		120 /20
OPTION : GENIE CIVIL					
Organisation de chantier du génie civil	SCTE	325302U31D1	303	X	60
Techniques spéciales du génie civil	SCTE	325303U31D1	303	X	80
Bureau d'études du génie civil	SCTE	325107U31D1	303	X	180
OPTION : BATIMENT					
Organisation de chantier du bâtiment	SCTE	326170U31D1	303	X	60
Techniques spéciales du bâtiment	SCTE	326169U31D1	303	X	80
Bureau d'études d'architecture	SCTE	326103U31D1	303	X	180
Epreuve intégrée de la section : Bachelier en construction	SCTE	325300U31D1	303		160 / 20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'élève	2180
Nombre de périodes professeur	1740

Pour chaque option du baccalauréat en construction génie-civil ou bâtiment, les différentes unités de formation doivent être suivies par les étudiants en respectant l'ordre de capitalisation suivant



Grille pédagogique : Bachelier en construction



2.2.2. ARTICULATION ET LIEN, EN FONCTION DES PROGRAMMES, ENTRE LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT, ET ENTRE LE MONDE PROFESSIONNEL ET L'ENSEIGNEMENT.

Le profil professionnel du Bachelier en construction a été réalisé en présence de membres représentant le monde de l'entreprise.

Pour certaines unités de formation, il est prévu que l'on puisse faire appel à un expert, c'est notamment le cas des cours suivants dans notre Institut:

- géologie
- résistance des matériaux
- sécurité santé
- organisation de chantier de génie-civil
- droit et législation

Dans cette formation les liens avec le monde de l'entreprise seront également présents par l'intermédiaire de quatre unités de formation

- Le stage d'insertion professionnelle de 120 périodes
- Le stage d'intégration professionnelle comportant 120 périodes
- Le stage d'activités professionnelles de formation de 120 périodes
- L'épreuve intégrée comportant 160 périodes.

Enfin le chargé de cours, en utilisant la part d'autonomie prévue dans les dossiers pédagogiques, pourra mettre en adéquation la formation qu'il dispense avec les besoins locaux.

L'Institut n'a pas vocation d'effectuer des travaux de recherche, cependant, l'enquête réalisée auprès des professeurs montre qu'il existe une volonté réelle de collaboration avec le monde de l'entreprise.

Certains professeurs ont gardé des contacts privilégiés avec des entreprises afin de faciliter les stages des étudiants.

L'enquête ^{Annexes 18-19} nous montre que : pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, 76,9% des professeurs :

1. ont inclus dans les contenus de leurs cours des descriptions de situations caractéristiques des entreprises,
2. prévoient plusieurs exercices d'application qui sont inspirés de cas réels rencontrés en entreprise.
3. 23,1% n'hésitent pas à organiser une visite d'entreprise avec le groupe classe et 15,4% font venir un professionnel qui témoigne de son expérience pendant une séance de cours.

2.2.3. ARTICULATION GLOBALE DU PROGRAMME EN TERME DE CONNAISSANCE DE BASE, CONNAISSANCES SPECIALISEES ET COMPETENCES PERSONNELLES TRANSFERABLES

Les compétences de base

Les compétences de base sont celles que l'on peut trouver dans les différents types de formations du domaine technique. Certaines compétences sont liées à la communication, à savoir les capacités que l'étudiant doit avoir pour décoder des messages oraux ou écrits, réaliser une communication orale ou écrite répondant à des objectifs fixés et de proposer un plan d'animation d'une réunion. D'autres, sont liées aux mathématiques, à savoir la maîtrise des capacités suivantes : d'étudier une fonction élémentaire (polynôme, rationnelle, trigonométrie) ; de calculer une intégrale simple ; de résoudre des triangles quelconques et d'appliquer la résolution des triangles au calcul d'un angle ou d'une distance dans l'espace ; de calculer l'intersection de 2 droites, d'une droite et d'un cercle ou de deux cercles, de vérifier une propriété géométrique par la géométrie analytique plane ; de résoudre un problème simple de géométrie analytique dans l'espace ; de représenter un solide simple par la géométrie descriptive et de représenter la pénétration de solides simples ou de construire une section plane d'un solide en vraie grandeur.

Les compétences spécialisées

Ce sont les compétences spécifiques au cursus suivi par l'étudiant, il doit notamment être capable d'utiliser des notions de droit inhérentes au domaine de la construction et des marchés publics ; de gérer un chantier d'une façon conforme, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'embellissement des lieux de travail, d'urbanisme, et de droit immobilier ; de réaliser des métrés, des plannings, des devis en rapport avec des documents de référence au niveau du bâtiment, de calculer des éléments en béton armé et d'établir des plans de masse et de ferrailage ; de calculer des plans de construction métallique et d'en établir des plans généraux et de détails.

Plus spécifiquement en génie civil, l'étudiant doit notamment être capable de réaliser des études de stabilité en respectant les méthodes de construction et le fonctionnement des ouvrages ; d'utiliser des notions de différentes techniques spéciales du génie civil ; d'organiser un chantier de génie civil au niveau administratif, technique, législatif et relationnel.

Plus spécifiquement en bâtiment, l'étudiant doit notamment être capable de réaliser des croquis à main levée de bâtiments existants ; réaliser des dessins d'architecture au moyen d'un logiciel approprié ; d'appliquer les techniques spéciales mises en œuvre lors de la construction et de la transformation d'un bâtiment ; de diriger et gérer un chantier de bâtiment.

Les compétences personnelles transférables

Les étudiants vont acquérir des compétences qui leur permettront, face à un problème, de réagir et de construire une stratégie afin de le résoudre en transposant les notions vues au sein des différentes unités de formation. On retrouve notamment dans ces compétences personnelle transférables : la pertinence, la rigueur et la précision du vocabulaire utilisé ; l'habileté et la précision dans les calculs ; la pertinence des choix méthodologiques ; la qualité des documents fournis ; l'habileté dans l'utilisation des logiciels ; la capacité de travailler en équipe, de faire preuve d'initiative, de sociabilité, d'organisation du temps de travail, de rechercher une documentation adéquate, l'exactitude du travail, la précision, le soin, la pertinence de l'analyse ; le respect des consignes, la rapidité, et l'adaptation à l'évolution technologique.

Suivant l'article 8 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale, les établissements sont autorisés à prendre en considération pour l'accès aux cours et la sanction de ceux-ci, les capacités acquises dans tout enseignement ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience

professionnelle. Pour ce faire, le conseil des études réalise un procès verbal d'admission pour chaque unité de formation.

Les étudiants sont autorisés à accéder à une unité de formation soit sur titre soit en réussissant un examen d'admission portant sur les capacités préalables requises.

Dans notre Institut, des examens d'admission sont organisés au niveau des unités de formation débutant l'organigramme de la section. Ces examens d'admission vérifient les capacités préalables requises aux différentes UF et permettent à des étudiants ne possédant pas le CESS de rejoindre la formation.

Dans le cas où des études ont été suivies dans un autre pays ou dans un autre type d'enseignement ou si le futur étudiant a acquis des compétences dans sa vie professionnelle, nous organisons avec l'accord du conseil des études, des examens portant sur les capacités terminales des unités de formation concernées afin de pouvoir l'en dispenser.

Dans ce cas, l'étudiant peut avancer dans son programme de formation. Des attestations de reconnaissance de compétences acquises ailleurs doivent être délivrées.

2.2.4. APPROCHE PEDAGOGIQUE ET ENCOURAGEMENT A L'APPRENTISSAGE AUTONOME ET PERMANENT

Chaque chargé de cours a, dans le dossier pédagogique de chaque unité de formation, la possibilité d'utiliser une part des périodes en autonomie, il peut donc orienter ce quota d'heures vers ce qui lui semble le plus approprié pour rendre son enseignement le plus performant.

L'établissement a la possibilité d'organiser des périodes supplémentaires en faveur d'un ou de plusieurs étudiants qui éprouvent des difficultés en début ou en cours de formation, ou qui, bien que répondant aux conditions d'admission de l'unité de formation en matière de titre, ne maîtrisent pas certaines connaissances préalables requises.

Au début des activités d'enseignement, 11 professeurs sur les 13 interrogés présentent oralement le contenu des séances de cours et leur planification aux étudiants.

Au cours des activités d'enseignement, 4 sur 13 expliquent aux étudiants les modalités d'évaluations qui leur serviront à décider de leur réussite ou de leur échec.

La question suivante a été posée aux enseignants : parmi les types d'activités pédagogiques suivantes, au(x)quel(s) recourez-vous dans le cadre des activités d'enseignement que vous dispensez.

Voici les résultats :

	%	ni	Prop.
2.7 Pédagogie par projet / projet à réaliser individuellement ou collectivement par les étudiants	46,2	6	0,46
2.8 Proposition d'exercices pratiques à réaliser à domicile ou/et en classe	76,9	10	0,77
2.9 E-learning	0,0	0	0,00
..... Travaux à domicile	38,5	5	0,38
2.10 Autre(s) : sorties pédagogiques	7,7	1	0,08

2.2.5. ATTITUDE DE L'ENTITE A L'EGARD DE L'EVALUATION DES ETUDIANTS :

Evaluation formative et continue et évaluation finale

Le conseil des études décide de la réussite de l'étudiant en tenant compte du niveau d'acquisition de l'ensemble cohérent de connaissances et/ou de savoir-faire et de savoir-être que forme l'unité et non de chacune des activités d'enseignement qui la composent.

Le degré de réussite résulte de l'évaluation continue et de l'évaluation finale de chaque activité d'enseignement.

Chaque enseignant organise l'évaluation des étudiants en fonction des critères de référence définis par le dossier pédagogique. L'évaluation continue est obligatoire.

Des fiches UF sont en cours d'élaboration par les enseignants. Elles reprendront les modalités d'évaluation. Elles seront consultables à l'Institut.

15,4% des professeurs collaborent avec un ou plusieurs collègues chargés de cours pour préparer des évaluations des cours qu'ils réalisent en commun ou séparément.

Modalités d'évaluation d'une unité de formation

Le conseil des études décide, en délibération, de la réussite ou de l'échec d'une unité de formation. Le conseil des études doit tenir compte des capacités terminales, des résultats d'épreuves et des éléments d'évaluation formative et continue. Le seuil de réussite, fixé à 50 %, est atteint si l'étudiant fait la preuve qu'il a acquis les compétences terminales à 100 % ; le degré de maîtrise (pourcentage de réussite) résulte de l'appréciation des éléments énoncés dans les capacités terminales.

Le conseil des études comprend au moins un membre du personnel directeur, qui le préside, et des membres du personnel enseignant chargés du groupe d'étudiants concernés.

Le chef d'établissement peut autoriser un étudiant ajourné à se présenter une seconde fois pour l'évaluation de ses capacités.

En ce qui concerne l'épreuve intégrée, le conseil des études fixe les modalités de déroulement de l'épreuve, il communique aux étudiants préalablement à l'inscription les critères sur base desquels il fonde son appréciation. Le conseil des études est élargi à des membres étrangers à l'établissement, il comprend au moins un membre du personnel directeur de l'établissement, le(s) professeur(s) et ou expert(s) chargé(s) de l'unité de formation « épreuve intégrée », au moins un professeur ou expert de chaque unité de formation déterminante de la section et des membres étrangers (minimum un tiers, maximum la moitié) à l'établissement.

Le Ministre peut mandater un délégué pour assister aux opérations d'évaluation. Celui-ci veille au déroulement régulier des opérations (voix consultative).

Le degré de réussite de l'unité de formation « épreuve intégrée » est fixé à 60 %. Dans l'appréciation du degré de réussite, il n'est pas tenu compte des éventuelles activités d'enseignement préalables à l'épreuve. Chaque établissement est tenu d'organiser deux sessions. L'étudiant peut représenter l'épreuve intégrée mais nul ne peut présenter plus de quatre fois la même épreuve intégrée.

A la fin d'un conseil des études de délibération, les résultats sont affichés aux valves.

Un étudiant, ajourné en première session, est automatiquement inscrit pour la seconde session.

En cours d'année scolaire, la date de cette seconde session est affichée aux valves et communiquée aux étudiants concernés par le chargé de cours.

Fin juin, nous établissons un horaire de seconde session que nous communiquons par courrier aux intéressés (étudiants ajournés et chargés de cours).

Réussite d'une section

L'étudiant termine la section avec fruit si il possède les attestations de réussite de toutes les unités de formation constitutives de la section, avec 60 % des points au moins à l'épreuve intégrée et s'il obtient au moins 60 % au pourcentage final, pourcentage calculé en reprenant les unités déterminantes pour 2/3 des points et l'épreuve intégrée pour 1/3. (voir 2.3.5.)

Selon l'enquête auprès des enseignants, différents types d'évaluation sont utilisés

- Un examen par QCM : 23,1%
- Un examen écrit contenant des questions ouvertes : 92,3%
- Un examen oral : 23,1%
- Etudiant doit réaliser un travail ou un projet : 61,5%
- Travail en classe est apprécié en continu : 53,8%.

10 professeurs sur 13 utilisent les capacités terminales du programme pour évaluer les étudiants.

Organisation actuelle des évaluations certificatives première session

Points forts	Points faibles
la possibilité d'évaluer par portion de cours, au sein d'une même UF	le contrôle des présences,
le fait que cela se situe juste à la fin des sessions et pas au mois de juin ; la matière est donc toujours fraîche dans l'esprit des étudiants	les capacités terminales qui sont trop nombreuses et sans lien entre elles,
la rapidité, la simplicité, une certaine objectivité	le manque de précision
	lors des délibérations, les cotes sont parfois arrondies, vers le bas ou vers le haut ; cela n'est pas très exhaustif
	les examens qui sont un facteur de stress
	les étudiants sont les uns sur les autres

Deux propositions relatives à l'organisation des évaluations certificatives de première session ont été posées aux professeurs ; ils ont été invités à préciser dans quelle mesure ils estimaient qu'elles sont réalistes à mettre en œuvre et pertinentes sur le plan pédagogique. Voici les résultats :

Organiser une évaluation certificative globale pour une UF comportant plusieurs activités d'enseignement <u>en complément</u> des évaluations organisées pour chacune de ces activités d'enseignement						
	-2	-1	+1	+2	n	sr
4.3 Réalisme	3	3	2	1	9	4
4.4 Pertinence pédagogique	1	2	2	1	6	7
Organiser une évaluation certificative globale pour une UF comportant plusieurs activités d'enseignement <u>en remplacement</u> des évaluations organisées pour chacune de ces activités d'enseignement						
	-2	-1	+1	+2	n	sr
4.5 Réalisme	3	2	3	0	8	5
4.6 Pertinence pédagogique	2	4	1	1	8	5

Pour améliorer l'organisation des évaluations certificatives de première session, plusieurs propositions ont été formulées telles que :

- ✓ revoir le dossier pédagogique (compétences) pour plus de complémentarité dans l'UF,
- ✓ adapter les locaux aux tailles de classes,
- ✓ prévoir que les évaluations continues seront dispensatoires,
- ✓ doter les locaux de solutions technologiques modernes, ...

Organisation actuelle des évaluations certificatives deuxième session

Points forts	Points faibles
la revue de toute la matière de l'année ce qui gomme un éventuel échec dans l'évaluation continue	une charge de travail complémentaire et non rétribuée pour les chargés de cours
elles donnent une deuxième chance à l'élève	qu'il est dommage que seule la cote de l'épreuve finale joue dans la cote totale
elles préparent aux deuxièmes sessions	des séances de remédiation ne sont pas prévues initialement dans le programme

Comme pistes d'amélioration quant aux évaluations certificatives de deuxième session, il est proposé :

- de les remplacer par un stage en entreprise mais en adéquation avec la matière donnée,
- de prévoir des séances de remédiation, ...

Seulement 4 professeurs connaissent de manière satisfaisante les procédures de recours que peuvent introduire les étudiants.

2 professeurs ont déjà participé à une procédure de recours d'un étudiant.

2.2.6. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET INSERTION DANS LA FORMATION DES PROJETS, RAPPORTS, EPREUVES INTEGREES ; ORGANISATION, SUIVI ET EVALUATION

Les objectifs pédagogiques poursuivis dans le cadre de l'épreuve intégrée du baccalauréat en construction sont :

Au départ d'un cahier des charges ou de documents techniques (plans, croquis, schéma,) relatifs à une application impliquant un problème de la construction, donné à l'étudiant ou construit par lui et avalisé par le conseil des études, dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement et des normes de la construction, l'étudiant élaborera un dossier technique démontrant ses capacités à :

- analyser les plans et le cas échéant en établir ;
- rechercher des informations techniques complémentaires à l'aide de différents moyens et supports (Internet, ...) ;
- expliquer le rôle et le fonctionnement des principaux éléments de l'ensemble de la construction étudiée ;
- apporter des modifications ou des transformations améliorant les conditions de fonctionnement de l'ensemble de la construction étudiée ;
- relever les points cruciaux de la maintenance et établir un plan de maintenance préventive
- établir une évaluation financière du projet présenté avant et après les modifications ou transformations ;
- respecter les consignes de présentation du dossier définies préalablement ;
- préparer la défense orale de son travail de fin d'études en exploitant les techniques de communication (logiciel de présentation,...).
- se situer au sein d'une équipe de travail.

Au niveau de l'unité de formation « épreuve intégrée », les enseignants suivent individuellement les étudiants : des rendez-vous sont pris au fil des étapes imposées de la rédaction de leur travail ainsi qu'à la demande des étudiants. Des réunions générales sont programmées durant l'année scolaire. (Voir aussi le point 2.3.3)^{Annexe 27}

2.2.7. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES POURSUIVIS DANS LE CADRE DU STAGE : ORGANISATION, SUIVI ET EVALUATION

Les objectifs pédagogiques poursuivis dans le cadre des stages sont repris dans les dossiers pédagogiques des différents stages ^{Annexe 28}

Concernant les stages, les 3 questions suivantes ont été posées aux enseignants :

	Oui	Non	n
8.1 Dans le cadre de vos attributions actuelles, avez-vous la charge d'encadrer les étudiants en stage d'insertion professionnelle ?	1	12	13
8.2 Dans le cadre de vos attributions actuelles, avez-vous la charge d'encadrer les étudiants en stage d'intégration professionnelle ?	1	12	13
8.3 Dans le cadre de vos attributions actuelles, avez-vous la charge d'encadrer les étudiants dans le cadre de l' UF d'activités professionnelles de formation ?	1	12	13

Seul 1 enseignant par stage a donc répondu positivement. Les 3 questions suivantes leur ont alors été posées :

- En ce qui concerne le **stage d'insertion professionnelle**, pouvez-vous évaluer votre degré d'accord avec les affirmations suivantes ? Voici ses réponses :

-2 = pas du tout d'accord +2 = tout à fait d'accord	-2	-1	+1	+2	?	n	sr
8.4 Les étudiants disposent des prérequis nécessaires pour le réaliser	0	0	0	1	0	1	0
8.5 Les travailleurs des lieux de stage jugent que les étudiants disposent des prérequis nécessaires pour le réaliser	0	0	1	0	0	1	0
8.6 Les activités réalisées en stage sont pertinentes pour l'entraînement des compétences visées par cette unité de formation	0	1	0	0	0	1	0
8.7 Les informations, consignes et conseils fournis aux étudiants sont suffisants pour comprendre ce qu'il y a à accomplir pendant le stage	0	0	1	0	0	1	0
8.8 L'accompagnement que j'organise pour les étudiants est satisfaisant	0	0	0	0	0	1	1
8.9 La grille d'évaluation du stage est pertinente	0	0	0	0	0	0	1

- En ce qui concerne le **stage d'intégration professionnelle**, pouvez-vous évaluer votre degré d'accord avec les affirmations suivantes ? Voici ses réponses :

-2 = pas du tout d'accord +2 = tout à fait d'accord	-2	-1	+1	+2	?	n	sr
8.11 Les étudiants disposent des prérequis nécessaires pour le réaliser	0	0	1	0	0	1	0
8.12 Les travailleurs des lieux de stage jugent que les étudiants disposent des prérequis nécessaires pour le réaliser	0	0	0	0	0	1	1
8.13 Les activités réalisées en stage sont pertinentes pour l'entraînement des compétences visées par cette unité de formation	0	0	1	0	0	1	0
8.14 Les informations, consignes et conseils fournis aux étudiants sont suffisants pour comprendre ce qu'il y a à accomplir pendant le stage	0	0	1	0	0	1	0
8.15 L'accompagnement que j'organise pour les étudiants est satisfaisant	0	0	1	0	0	1	0
8.16 La grille d'évaluation du stage est pertinente	0	0	1	0	0	1	0

3. En ce qui concerne l'**UF d'activités professionnelles de formation**, pouvez-vous évaluer votre degré d'accord avec les affirmations suivantes ? Voici ses réponses :

-2 = pas du tout d'accord +2 = tout à fait d'accord	-2	-1	+1	+2	?	n	sr
8.18 Les étudiants disposent des prérequis nécessaires pour réaliser ce stage	0	0	1	0	0	1	0
8.19 Les travailleurs des lieux de stage jugent que les étudiants disposent des prérequis nécessaires pour le réaliser	0	0	1	0	0	1	0
8.20 Les activités réalisées en stage sont pertinentes pour l'entraînement des compétences visées par cette unité de formation	0	0	1	0	0	1	0
8.21 Les informations, consignes et conseils fournis aux étudiants sont suffisants pour comprendre ce qu'il y a à accomplir pendant le stage	0	0	1	0	0	1	0
8.22 L'accompagnement que j'organise pour les étudiants est satisfaisant	0	0	1	0	0	1	0
8.23 La grille d'évaluation du stage est pertinente	0	0	1	0	0	1	0

2.2.8. MESURE DE LA QUALITE : EVALUATION DES PROGRAMMES ET DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS ; EVALUATION DES PROGRAMMES PAR LES DIPLOMES, LES EMPLOYEURS

La question suivante a été posée aux professeurs : sollicitez-vous de la part de vos étudiants une évaluation d'une ou de plusieurs activités d'enseignement dont vous avez la charge.

7 ont répondu non et 6 ont répondu oui. Parmi les 6 réponses positives, 50% le font oralement en classe et 33,3% par écrit de manière anonyme (contre 16,7% par écrit mais non anonyme).

Toujours parmi les 6 réponses positives, les interviewés ont précisé que ces évaluations leurs sont utiles pour améliorer la façon dont ils organisent et dispensent leurs activités d'enseignement. Ils estiment également qu'il serait utile de procéder à de telles évaluations et qu'ils sont prêts à procéder à de telles évaluations.

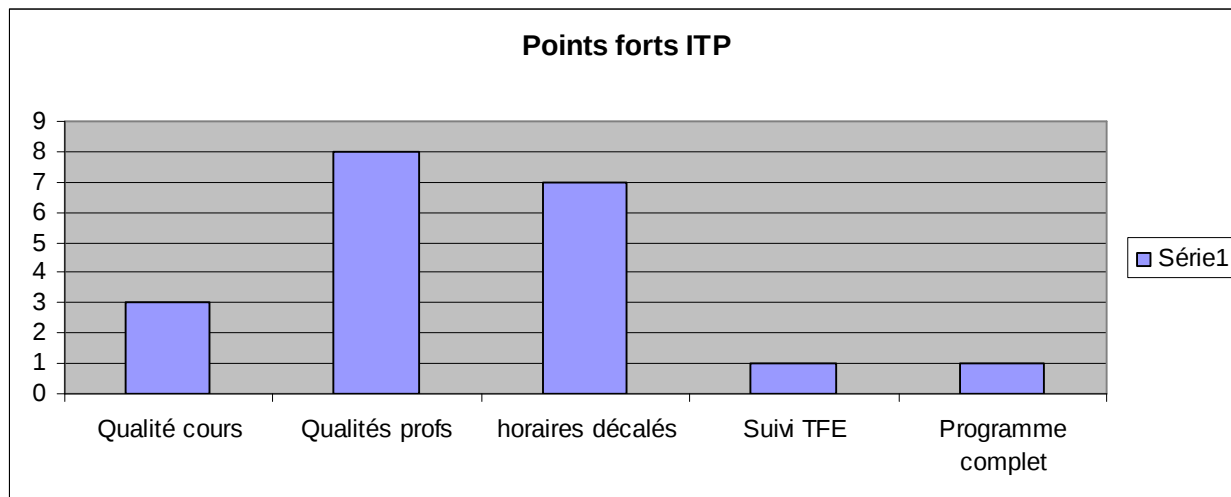
Certains professeurs souhaitent même qu'il soit instauré un système de côte minimum pour pouvoir continuer à enseigner et qu'il appartient aux étudiants de s'exprimer le plus ouvertement possible et de remettre la bonne critique au centre de son travail.

En outre, 46,2% souhaitent que ces évaluations deviennent obligatoires ! Les explications suivantes sont avancées :

- c'est essentiel comme miroir de nos activités,
- cela augmenterait sans doute le niveau,
- cela permettra une amélioration pédagogique, ...
- Ceux qui ne sont pas favorables aux évaluations obligatoires invoquent ceci :
- si la direction me fait confiance, cela me suffit,
- il pourrait y avoir très facilement des règlements de compte, ...

Evaluation des programmes par les diplômés

L'enquête ^{Annexe 14} auprès des anciens étudiants montre que la majorité d'entre eux ont un métier actuel en rapport avec les études de bachelier en construction. Dix neuf anciens sont satisfaits, voire très satisfaits de la formation et deux ne le sont pas. Un seul diplômé interrogé n'est pas satisfait des enseignants. Les points forts épinglés sont la qualité des enseignants, les horaires et la qualité des cours. Le point faible mis en exergue étant l'infrastructure.



Evaluation des programmes par les employeurs

Les programmes de la Communauté française sont le résultat d'une concertation entre monde enseignant, monde de l'entreprise et l'Inspection de la Communauté française (voir 2.2.1.).

L'organisation de l'enseignement est balisée par les décrets de la Communauté française.

Si la pratique fait apparaître la nécessité de modifier des programmes, les interlocuteurs restent le CPEONS et l'Inspection de la Communauté française.

A noter que nos unités de formation prévoient une part d'autonomie exploitable par les Instituts.

Des contacts vont être développés avec les entreprises en vue des stages et des épreuves intégrées. Ils permettront un feed back des employeurs sur la formation organisée.

Cependant, l'enquête auprès des maîtres de stage ^{Annexe 29} nous montre que 60% d'entre eux sont satisfaits des compétences des stagiaires et considère que cette formation préparent bien à la profession tandis que 40% d'entre eux n'ont pas répondu à ces questions.

2.2.9. INCIDENCES DES EVALUATIONS DE LA QUALITE SUR L'ELABORATION ET L'ADAPTATION DES PROGRAMMES.

Pour l'élaboration des dossiers pédagogiques, voir 2.2.1 en Promotion Sociale, les dossiers pédagogiques comportent une part d'autonomie. L'adaptation des programmes peut se faire au sein de cette part d'autonomie. D'autre part si une adaptation du dossier pédagogique plus conséquente est envisagée, la procédure à respecter est lourde :

- Concertation entre les établissements du CPEONS
- Si accord du CPEONS, transmission à la commission de concertation d'une demande de constitution de groupe de travail
- Groupe de travail en inter-réseaux
- La commission de concertation approuve, amende ou refuse le dossier.
- Comme lors de l'élaboration du dossier, dès que le dossier modifié est accepté par la Communauté française, tous les établissements, quel que soit le réseau auquel ils appartiennent sont tenus de respecter le programme mis en place.

2.3. INFORMATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

2.3.1. INFORMATION DES ETUDIANTS SUR LES CONDITIONS D'ACCES

Le futur étudiant est pris en charge par le secrétariat qui vérifie s'il remplit les conditions administratives (certificat d'identité et titre antérieur) requises pour une inscription.

L'organigramme de la section, les lieux des différentes activités d'enseignement et les horaires lui sont distribués. (Documents disponibles à l'Institut).

L'Institut participe également à des salons d'étudiants ainsi que Liège Ecole Info (organisme d'information de l'Enseignement Communal Liégeois (ECL)) en y représentant toutes les écoles de l'Enseignement Communal.

Les informations sont également disponibles sur le site de l'ECL (www.ecl.be) et sur le site de l'Institut (www.ecoledetravauxpublics.org).

2.3.2. COURS PREPARATOIRES AUX UNITES DE FORMATION DU PREMIER NIVEAU ET TAUX DE PARTICIPATION

Un cours de préparation mathématique à l'enseignement supérieur est organisé en début d'année scolaire.

Le taux de participation est de pratiquement 100%.

2.3.3. INFORMATION DES ETUDIANTS, AUX DIFFERENTES ETAPES DU CURSUS, SUR LES CHOIX D'ORIENTATION, OPTION ET SPECIALISATION, LES COURS A OPTION, LE MEMOIRE, LES EPREUVES INTEGREES...

Lorsqu'un futur étudiant se présente à l'Institut, il peut être pris en charge soit par un professeur soit par un membre du secrétariat.

L'étudiant reçoit les explications exhaustives sur la ou les sections qui l'intéressent.

Il reçoit aussi le règlement d'ordre intérieur, l'horaire et l'organigramme de la section.

En début d'année scolaire, dans le courant du mois d'octobre une réunion générale est organisée afin d'informer les étudiants sur le suivi, le déroulement et la cotation de l'épreuve intégrée. Cette réunion

est faite en présence des professeurs responsables des épreuves intégrées, de la direction et d'un représentant du personnel administratif.

Un document détaillant la démarche et les étapes de réalisation de l'épreuve intégrée est distribué à chaque étudiant. ^{Annexe 27}

Des informations régulières sont transmises par les enseignants appuyés par un affichage régulier aux valves.

2.3.4. MESURE DE LA CHARGE EFFECTIVE DES COURS, TRAVAUX PRATIQUES, TRAVAUX DIRIGES, EXERCICES, PROJETS, MEMOIRES...POUR LES ETUDIANTS

La section complète comporte 180 ECTS.

Les cours ont lieu en soirée et certains samedi

2.3.5. INFORMATION SUR L'EVALUATION DES CONNAISSANCES, DES COMPETENCES, DES CAPACITES TERMINALES DES ETUDIANTS.

Les résultats de l'évaluation continue sont transmis au fur et à mesure, quand l'enseignant considère que c'est le moment de les transmettre.

Les résultats des différentes unités de formation sont transmis, après délibération, via affichage aux valves. Le règlement d'ordre intérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale de la Ville de Liège ^{Annexe 1} (reprenant les règles de cotation) est distribué à chaque étudiant, lors de son inscription.

Les enseignants sont 13 à avoir attesté fournir un feedback à leurs étudiants au sujet de leurs performances lors d'épreuves réalisées en cours d'année.

Ce retour formatif prend différents formes :

- en rappelant au cours quelles étaient les bonnes réponses,
- en relisant l'épreuve et en la commentant,
- en annotant les copies qui leur sont distribuées. Par ce fait, ils voient leurs erreurs et comment le prof corrige. Le prof attire ainsi leur attention sur les points importants où bon nombre d'entre eux ont pu trébucher,
- en réalisant des corrections d'examens ou exercices en classe, ...

Ils sont seulement 3 à faire de même lors de l'épreuve finale. Les raisons pour justifier cette absence sont :

- les élèves ne viennent plus vers les profs après l'épreuve finale et se satisfont de savoir simplement s'ils ont réussi ou échoué,
- l'examen se déroulant lors du dernier cours, il n'est donc pas possible de corriger les examens avec les étudiants lors d'une autre séance, ...

2.3.6. PROMOTION DE LA REUSSITE : MONITORAT, SUIVI INDIVIDUEL, REMEDIATION, REORIENTATION ET TAUX DE PARTICIPATION.

Un suivi individuel et une orientation ou réorientation peut être réalisée par la conseillère en orientation du centre CERCO ^{Annexe 30}. Le centre CERCO (Centre d'Evaluation, de Renforcement des Connaissances et d'Orientation) est une création de l'Enseignement Communal Liégeois. Il est à la disposition de tout adulte qui voudrait être évalué et/ou orienté. Ce suivi est toujours réalisé à la demande de l'étudiant. Cette demande peut être suscitée par un enseignant ou un membre du personnel éducatif.

Un cours de remédiation en mathématiques a lieu avant les évaluations finales. Tous les étudiants désireux d'un suivi plus rapproché ont accès à cette remédiation.

CHAPITRE 3 : LES DESTINATAIRES DE CE PROGRAMME D'ETUDES.

Les données analysées aux points 3.1 à 3.7 proviennent des boîtes à outils statistiques préremplies fournies par l'AEQES et complétées par nos soins^{xx}

3.1. CONTEXTE GENERAL : POPULATION ETUDIANTE EN FEDERATION WALLONIE BRUXELLES, DANS L'INSTITUTION ET DANS LE CURSUS

Sauf indication contraire, les données qui suivent concernent l'année académique 2010-2011

3.1.1. NOMBRE TOTAL D'ETUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

Les statistiques ^{Annexe a} nous montrent que 16% des étudiants inscrits en enseignement supérieur en Fédération Wallonie Bruxelles sont en Promotion Sociale

3.1.2. NOMBRE TOTAL D'ETUDIANTS DES FORMATIONS EVALUEES EN COMMUNAUTE FRANÇAISE (SOURCE : SATURN ET COLLECTE PILOTE PS)

a) Etablissements de promotion sociale

Le tiers des étudiants inscrits en bachelier construction sont en Promotion Sociale, les deux autres tiers étant en Haute Ecole.

3.1.3. NOMBRE TOTAL D'ETUDIANTS DE LA FORMATION EVALUEE A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

	Hommes	Femmes	Total
Bachelier en construction	52	4	56

La population est majoritairement masculine à l'ITP comme dans les autres écoles organisant le bachelier en construction.

3.2. CONDITIONS D'ACCES ET CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PROMOTIONS ENTRANTES

3.2.1. CONDITIONS D'ACCES A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

a) Total des promotions entrantes

Les statistiques montrent que pour les étudiants entrant en 2011-2012, dix-neuf étudiants ont un CESS, un étudiant possède une équivalence d'un diplôme étranger et quatre étudiants ont été acceptés sur base de tests d'admission vérifiant les capacités préalables requises. Les étudiants ont majoritairement un CESS d'humanités générales.

3.2.2. REPARTITION PAR CLASSE D'AGES EN FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

La majorité des étudiants a entre 20 et 40 ans.

3.2.3. STATUT DE L'ETUDIANT A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

Sur vingt quatre étudiants, huit sont travailleurs, treize sont demandeurs d'emploi, deux sont minimexés et un est sans revenu aucun.

3.2.4. DOMICILE LEGAL DE L'ETUDIANT A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

Tous les étudiants sont domiciliés en Province de Liège.

3.2.5. NATIONALITE DES PROMOTIONS ENTRANTES A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS ET EN FWB

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	87,50		87,50
Union européenne	0,00		0,00
Autres	12,50		12,50
Total	100,00		100,00

A l'ITP, promotion entrante, les étudiants étrangers ne sont pas européens contrairement, en FWB, 6.28% des étudiants étrangers sont européens, en promotion entrante.

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	83.09	95.00	84.14
Union européenne	6.28	0.00	5.73
Autres	10.63	5.00	10.13
Total	100,00	100.00	100,00

3.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ETUDIANTS DU CURSUS EVALUE

3.3.1. REPARTITION PAR CLASSE D'AGES A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

68% des étudiants du cursus, à l'ITP ont entre 20 et 40 ans.

3.3.2. REPARTITION PAR CLASSE D'AGES EN FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

66% des étudiants du cursus en FWB ont entre 20 et 40 ans

3.3.3. STATUT DE L'ETUDIANT A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS ET EN FWB

Sur l'ensemble du cursus, à l'ITP, sur 52 étudiants, 20 sont travailleurs et 24 sont demandeurs d'emploi. La proportion n'est pas la même en FWB, sur 417 étudiants, 224 sont travailleurs et 155 sont demandeurs d'emploi.

3.3.4. NATIONALITE A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS ET EN FWB

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	46	3	49
Union européenne	0	0	0
Autres	6	1	7
Total	52	4	56

Nous pouvons observer le même phénomène sur l'ensemble du cursus qu' au niveau de la promotion entrante, à l'ITP, les étudiants étrangers ne sont pas européens alors que sur l'ensemble de la FWB, on compte quelques étudiants étrangers européens.

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	324	36	360
Union européenne	19	0	19
Autres	36	2	38
Total	379	38	417

3.3.5. ANALYSE

Les tableaux qui précèdent montrent la diversité sociale de la population fréquentant notre baccalauréat.

L'Institut se fait un devoir de considérer cette diversité comme une richesse et de développer les moyens pédagogiques appropriés afin d'offrir à tous les étudiants des chances égales d'acquérir le niveau de compétences requis par le cursus bachelier.

3.4. NOMBRE D'ETUDIANTS PAR UNITE DE FORMATION

3.4.1. REPARTITION DES INSCRITS PAR UF ET PAR SEXE A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

	Hommes	Femmes	Total
MATHEMATIQUES ORIENTEES CONSTRUCTION	25	1	26
METRE-PLANNING-DEVIS	12	2	14
RESISTANCE DES MATERIAUX	24	1	25
TOPOGRAPHIE	16	0	16
ETUDE DES SOLS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	24	1	25
STABILITE	13	2	15
VOIES DE COMMUNICATION	13	2	15
HYDRAULIQUE GENERAL	24	1	25
HYDRAULIQUE APPLIQUEE	15	2	17
SENSIBILISATION EN MATIERE DE SECURITE-SANTE SUR LES CHANTIERS TEMPORAIRES ET MOBILES	11	3	14
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	11	0	11
BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	30	1	31
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN CONSTRUCTION	16	2	18
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	12	0	12
BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE	9	0	9

BUREAU D'ETUDES DU GENIE CIVILE	4	0	4
ORGANISATION DU CHANTIER DU GENIE CIVIL	3	0	3
TECHNIQUES SPECIALES DU GENIE CIVIL	4	0	4
TECHNIQUES SPECIALES DU BATIMENT	10	0	10
ORGANISATION DU CHANTIER DU BATIMENT	10	0	10
DESSIN TECHNIQUE ET DAO	25	1	26
ASPECTS LEGISLATIFS ET ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES	0	0	0
LEGISLATION DE LA CONSTRUCTION	14	0	14
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : INITIATION AUX RESEAUX	13	2	15
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : EXPLOITATION ET INTEGRATION DE LOGICIELS	13	2	15
COMMUNICATION ET GESTION	26	1	27

3.4.2. TOTAL DES ETUDIANTS A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

	Titre	Test	autre	sans objet	Total
MATHEMATIQUES ORIENTEES CONSTRUCTION	22	4	0	0	26
METRE-PLANNING-DEVIS	14	0	0	0	14
RESISTANCE DES MATERIAUX	21	4	0	0	25
TOPOGRAPHIE	15	1	0	0	16
ETUDE DES SOLS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	21	4	0	0	25
STABILITE	15	0	0	0	15
VOIES DE COMMUNICATION	15	0	0	0	15
HYDRAULIQUE GENERAL	21	4	0	0	25
HYDRAULIQUE APPLIQUEE	17	0	0	0	17
SENSIBILISATION EN MATIERE DE SECURITE-SANTE SUR LES CHANTIERS TEMPORAIRES ET MOBILES	14	0	0	0	14
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	0	0	0	11	11
BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	27	4	0	0	31
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN CONSTRUCTION	16	0	0	0	16
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	12	0	0	0	12
BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE	9	0	0	0	9
BUREAU D'ETUDES DU GENIE CIVILE	4	0	0	0	4
ORGANISATION DU CHANTIER DU GENIE CIVIL	3	0	0	0	3
TECHNIQUES SPECIALES DU GENIE CIVIL	4	0	0	0	4
TECHNIQUES SPECIALES DU BATIMENT	10	0	0	0	10
ORGANISATION DU CHANTIER DU BATIMENT	10	0	0	0	10
DESSIN TECHNIQUE ET DAO	22	4	0	0	26
ASPECTS LEGISLATIFS ET ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES	0	0	0	0	0
LEGISLATION DE LA CONSTRUCTION	14	0	0	0	14
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : INITIATION AUX RESEAUX	15	0	0	0	15
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : EXPLOITATION ET INTEGRATION DE LOGICIELS	15	0	0	0	15
COMMUNICATION ET GESTION	23	4	0	0	27

3.5. NOMBRE D'ETUDIANTS PAR UNITE DE FORMATION

3.5.1. REUSSITE SUR RECONNAISSANCE DES ACQUIS A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

La reconnaissance des acquis permet à un étudiant ayant acquis des compétences ailleurs que dans l'EPS d'être dispensé d'UF. C'est valorisant et allège le temps de formation de ces étudiants.

Cette possibilité est utilisée mais les étudiants en bénéficiant sont en minorité.

3.6. TAUX DE REUSSITE PAR UNITE DE FORMATION

3.6.1. TOTAL DES ETUDIANTS A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

	Réussites/ inscrits	Réussites/(inscrits- abandons)
MATHEMATIQUES ORIENTEES CONSTRUCTION	57,69	75,00
METRE-PLANNING-DEVIS	42,86	85,71
RESISTANCE DES MATERIAUX	48,00	63,16
TOPOGRAPHIE	62,50	76,92
ETUDE DES SOLS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	56,00	70,00
STABILITE	86,67	92,86
VOIES DE COMMUNICATION	53,33	66,67
HYDRAULIQUE GENERAL	36,00	47,37
HYDRAULIQUE APPLIQUEE	47,06	80,00
SENSIBILISATION EN MATIERE DE SECURITE-SANTE SUR LES CHANTIERS TEMPORAIRES ET MOBILES	78,57	100,00
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	36,36	100,00
BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	35,48	78,57
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN CONSTRUCTION	61,11	68,75
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	58,33	70,00
BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE	77,78	100,00
BUREAU D'ETUDES DU GENIE CIVILE	75,00	75,00
ORGANISATION DU CHANTIER DU GENIE CIVIL	100,00	100,00
TECHNIQUES SPECIALES DU GENIE CIVIL	75,00	75,00
TECHNIQUES SPECIALES DU BATIMENT	80,00	100,00
ORGANISATION DU CHANTIER DU BATIMENT	70,00	100,00
DESSIN TECHNIQUE ET DAO	57,69	78,95
ASPECTS LEGISLATIFS ET ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES	0	0
LEGISLATION DE LA CONSTRUCTION	71,43	100,00
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : INITIATION AUX RESEAUX	100,00	100,00
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : EXPLOITATION ET INTEGRATION DE LOGICIELS	73,33	78,57
COMMUNICATION ET GESTION	33,33	50,00

3.6.2. TOTAL DES ETUDIANTS EN FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

	Réussites/ inscrits	Réussites/(inscrits- abandons)
MATHEMATIQUES ORIENTEES CONSTRUCTION	55,29	86,47
METRE-PLANNING-DEVIS	73,08	89,06
RESISTANCE DES MATERIAUX	43,65	73,15
TOPOGRAPHIE	68,92	83,61
ETUDE DES SOLS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	52,04	70,34
STABILITE	64,37	71,79
VOIES DE COMMUNICATION	68,81	89,29
HYDRAULIQUE GENERAL	65,89	82,52
HYDRAULIQUE APPLIQUEE	80,95	95,77
SENSIBILISATION EN MATIERE DE SECURITE-SANTE SUR LES CHANTIERS TEMPORAIRES ET MOBILES	67,78	82,46
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	64,29	100,00
BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	35,32	68,93
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN CONSTRUCTION	50,48	81,54
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN CONSTRUCTION	79,31	88,46
BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE	68,60	75,64
BUREAU D'ETUDES DU GENIE CIVILE	85,19	95,83
ORGANISATION DU CHANTIER DU GENIE CIVIL	100,00	100,00
TECHNIQUES SPECIALES DU GENIE CIVIL	88,00	95,65
TECHNIQUES SPECIALES DU BATIMENT	87,69	96,61
ORGANISATION DU CHANTIER DU BATIMENT	87,18	100,00
DESSIN TECHNIQUE ET DAO	55,17	90,91
ASPECTS LEGISLATIFS ET ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES	0	0
LEGISLATION DE LA CONSTRUCTION	68,10	92,94
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : INITIATION AUX RESEAUX	72,60	91,38
INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET TECHNOLOGIES : EXPLOITATION ET INTEGRATION DE LOGICIELS	69,53	84,76
COMMUNICATION ET GESTION	67,26	81,88

3.6.3. TAUX DE REUSSITE EPREUVE INTEGREE A L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS

	Inscrits à l' UF	Inscrits à l' EI	Abandon	Réussite
Epreuve intégrée de la section bachelier en construction : Hommes	11	11	7	4
Epreuve intégrée de la section bachelier en construction : Femmes	0	0	0	0
Epreuve intégrée de la section bachelier en construction : Total	11	11	7	4

A l'ITP, comme en FWB, on remarque que les étudiants présentant leur épreuve intégrée (EI) obtiennent généralement une réussite. Cela peut s'expliquer par le fait que les étudiants ayant un feed-back négatif pendant le suivi de l'EI ou après la rentrée de l'épreuve écrite décident de ne pas présenter et défendre leur travail. Dans ce cas, ils ne sont pas en échec mais en abandon et peuvent présenter à nouveau leur EI quatre fois.

3.6.4. TAUX DE REUSSITE EPREUVE INTEGREE EN FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

	Inscrits à l' UF	Inscrits à l' EI	Abandon	Réussite
Epreuve intégrée de la section bachelier en construction : Hommes	27	27	10	17
Epreuve intégrée de la section bachelier en construction : Femmes	1	1	0	1
Epreuve intégrée de la section bachelier en construction : Total	28	28	10	18

3.7. TAUX DE DIPLOMES

Année	Inscrits en EI	Réussites session 1	Réussites session 2	% de réussites
2010-2011	11	2	2	36%
2011-2012	14	2	Pas encore connu	

3.8. DEBOUCHES DES DIPLOMES, PAR TYPE DE FORMATION (SECTEURS, QUALITE DE L'EMPLOI, TRAJECTOIRES DE CARRIERE, ...)

La commission d'évaluation a le projet de réaliser une enquête auprès des diplômés.

3.9. AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE FOURNIE PAR L'ETABLISSEMENT

- Affichage d'éventuelles offres d'emploi aux valves.
- Insertion professionnelle par le biais des stages pouvant déboucher sur un engagement. Cet aspect sera étudié dans l'enquête auprès des diplômés.

3.10. ACCUEIL ET INTEGRATION DES ETUDIANTS : NOUVEAUX ETUDIANTS, ETUDIANTS ETRANGERS, ETUDIANTS HANDICAPES, ETUDIANTS AVEC ENFANTS

Nous n'avons pas d'infrastructure permettant d'accueillir des étudiants handicapés. La CEI voudrait instaurer un drink d'accueil en invitant les étudiants et leur conjoint ainsi que des entreprises. Ce projet sera mis sur pied pour la rentrée 2013.

3.11. CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDE DES ETUDIANTS : FACILITES MATERIELLES, QUALITE DE VIE ...

La qualité de vie de nos étudiants est améliorée par une attention continuelle de la part du personnel enseignant et éducatif :

- Cours imprimés à l'imprimerie de la Ville de Liège et distribués gratuitement aux élèves.
- Affichage des horaires
- Boîte à suggestions
- Possibilité de photocopies

CHAPITRE 4 : LES RESSOURCES MISES A DISPOSITION.

4.1. PERSONNEL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

4.1.1. DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES PAR DISCIPLINE, ORIENTATION,...

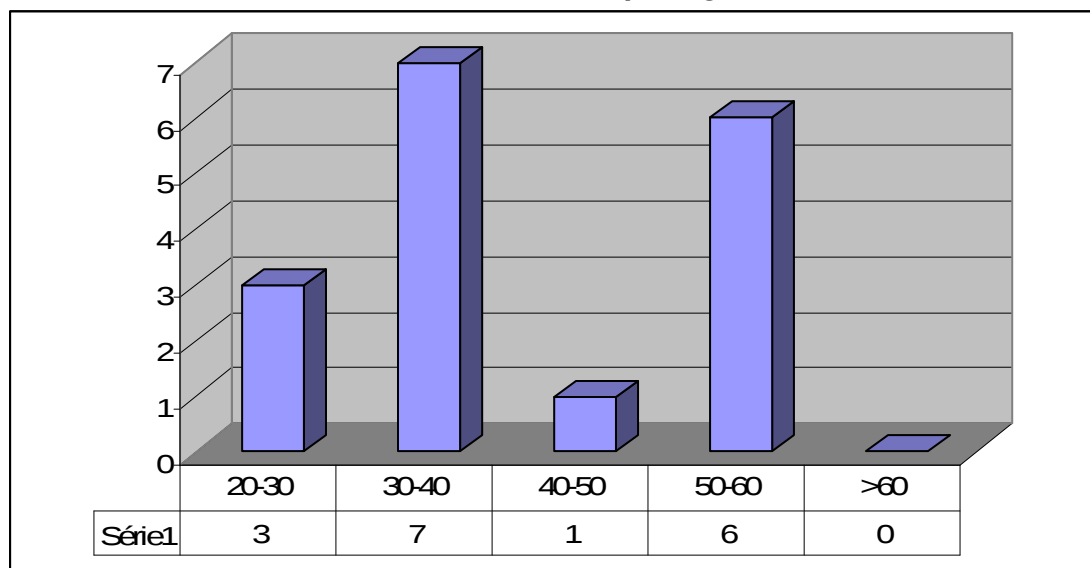
	Spécialité	Temps plein dans la section	Temps plein dans l'Institut	Enseignant	Expert	Autre activité professionnelle
1	Mathématiques	NON	NON	X		
2	Architecture	NON	OUI	X		Architecte
3	Agronomie	NON	NON		X	Administration
4	Ingénieur en construction	NON	OUI	X		
5	Architecture	NON	NON	X		Architecte
6	Architecture	NON	NON	X		
7	Ingénieur architecte	NON	NON		X	Architecte
8	Sécurité-santé	NON	NON		X	Géomètre à l'administration
9	Informatique	NON	NON	X		
10	Droit	NON	NON		X	Avocate
11	Communication	NON	NON	X		
12	Gestion	NON	NON	X		Agent immobilier
13	Gestion de chantier	NON	NON		X	Conducteur de chantier
14	Ingénieur en construction	NON	NON	X		Bureau d'études
15	Architecture	NON	NON		X	Architecte
16	Droit	NON	NON		X	Avocate

Répartition des professeurs selon le type de charge

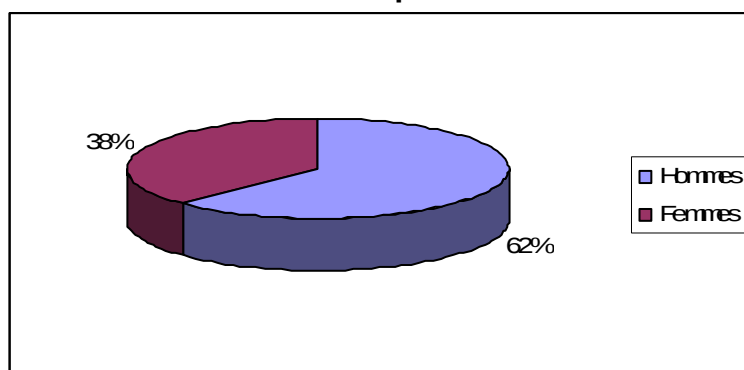
Charge	Dans la section	Institut de Travaux Publics	Pouvoir organisateur
Complète	0	2	7
Partielle	16	14	9

4.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

Structure par âge



Structure par sexe



4.1.3. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Un appel à nomination est lancé dans le courant du mois d'avril conformément aux dispositions de l'article 31 du statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné par le pouvoir organisateur. Cet appel est transmis aux différents établissements communaux d'enseignement concernés.

Il concerne les fonctions de recrutement dans les catégories du personnel enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel social, paramédical et psychologique et s'adresse uniquement aux membres du personnel réunissant au moment de la nomination les conditions requises (art. 30 du statut susvisé).

Un deuxième appel, lancé lui aussi dans le courant du mois d'avril, conformément à l'article 24 du statut précité, concerne le classement des temporaires prioritaires.

Cet appel est transmis auprès des différents établissements communaux d'enseignement et publié au Moniteur belge.

En ce qui concerne le remplacement d'un agent : la Direction de l'Ecole introduit une demande auprès de l'Inspection (titulaire de la fonction concernée) de l'Enseignement de la Ville de Liège. Celle-ci consultera la liste de réserve de recrutement de l'Instruction publique de la Ville de Liège en vue d'un éventuel engagement intérimaire. S'il n'y a pas de candidat de la spécialité requise dans la liste de réserve, les services du FOREM seront consultés.

4.1.4. GESTION DU PERSONNEL

N°	Identité	Formation Pédagogique	Formation Continue
1.	✓ Mathématiques orientées construction	• Licencié en mathématiques. • AESS.	- DAO 2D & 3D - Utilisation d'Internet dans la pédagogie
2.	✓ Topographie ✓ Bureau d'études d'architecture ✓ Stage d'intégration professionnelle ✓ Stage d'activité professionnelle	• Architecte • CAP • CAPAES	- DAO 2D 3D - Certification PEB - Séminaire pathologie bâtiment et acoustique - Formation en topographie et photogramétrie
3.	✓ Géologie	• Ingénieur agronome	- Conseiller en énergie
4.	✓ Résistance des matériaux ✓ Voies de communication ✓ Hydraulique générale ✓ Hydraulique appliquée ✓ Bureau d'études du génie civil ✓ Epreuve intégrée GC	• Ingénieur industriel en construction • CNTM	- DAO
5.	✓ Métré-planning-devis ✓ Dessin technique ✓ DAO ✓ Stage d'insertion professionnelle ✓ Epreuve intégrée bâti	• Architecte • CAP • CAPAES	- DAO 2D 3D - Certification PEB - Responsable PEB - Excel - Construire avec l'énergie
6.	✓ Connaissance des matériaux ✓ Urbanisme	• Architecte • CAP en cours	-
7.	✓ Stabilité	• Ingénieur civil architecte • CAP en cours	-
8.	✓ Sensibilisation en matière de sécurité-santé sur les chantiers temporaires et mobiles	• Technicien supérieur en travaux publics • Géomètre expert immobilier	- Coordinateur chantier temporaire et mobile - Expert en sécurité santé

9.	✓ Informatique appliquée aux sciences et aux technologies : initiation aux réseaux ✓ Informatique appliquée aux sciences et aux technologies : exploitation et intégration de logiciels	• Analyste programmeur • Ingénieur industriel en électricité option informatique • CAP • CAPAES	- Formation CISCO (réseaux)
10.	✓ Droit immobilier	• Licencié en droit	-
11.	✓ Communication	• AESI Langue maternelle. • Licencié en Arts et Sciences de la communication.	- Formation sur l'Ethologie à l'Université de Liège
12.	✓ Gestion	• Licencié en sciences commerciales • CAPAES	- Gestion et risques financiers - Agréation IPI
13.	✓ Organisation de chantier du génie-civil	• Graduat en construction	- Formation en sécurité « grues » - Première intervention MET - Secouriste entreprise
14.	✓ Techniques spéciales du génie-civil	• Ingénieur-civil des constructions • CAPAES en cours	-
15.	✓ Organisation de chantier du bâtiment	• Architecte	- Eco construction - Certification PEB
16.	✓ Législation de la construction	• Licencié en droit	-

Les chargés de cours peuvent être soumis à l'Inspection de la Communauté française (lors des admissions aux subventions), à l'inspection de la Ville de Liège et à l'inspection de la direction de l'Institut.

Au moment de la mise en place de la structure de l'année scolaire, tant au point de vue des UF et sections organisées que du personnel qui sera proposé aux Inspecteurs de la Ville de Liège, la direction de l'Institut s'entretient avec les professeurs afin de faire le bilan de l'année scolaire qui se termine, bilan portant sur le choix des sections organisées et sur leurs désidérata pour l'année scolaire suivante.

Il est ainsi possible d'évaluer les charges de chacun.

Il est du ressort de l'Inspection de faire correspondre au mieux leurs compétences avec les cours qu'ils enseignent et du ressort de la Direction de définir les tâches dont ils vont avoir la responsabilité.

4.1.5. INCIDENCES DES EVALUATIONS DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS SUR LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Tant le recrutement que la nomination du personnel sont soumis aux règles statutaires. (Voir 4.1.3)
L'inspection désigne les enseignants en fonction de règles strictes d'ancienneté.

Un point important est à mettre en évidence : en cas d'engagement d'un nouveau professeur, les candidatures sont analysées en concertation avec les Inspecteurs de la Ville de Liège et la direction de l'Institut.

4.2. RESSOURCES ET EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES

4.2.1. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Chaque établissement de la Ville de Liège dispose de deux budgets :

- Le budget ordinaire
- Le budget d'investissement, dit extraordinaire

Le budget ordinaire comprend :

- Les frais de fonctionnement administratifs qui couvrent les besoins liés à la gestion administrative de la direction et du secrétariat.
- Les frais de fonctionnement techniques qui couvrent les besoins liés à la gestion des étudiants comme par exemple la maintenance et la réparation des laboratoires et ateliers, les abonnements aux revues professionnelles, les achats de livres, le petit matériel des laboratoires et ateliers.
- Les frais de publicité qui couvrent la publicité de l'Institut et la réparation des machines.
- L'économat général de la Ville de Liège : ce budget nous permet disposer du centre d'impression et de microfilmage de la Ville (par exemple pour l'impression des syllabus des professeurs) et d'y commander des fournitures énumérées dans le catalogue ad hoc (document disponible à l'Institut).

Le budget d'investissement concerne :

- Le mobilier à usage didactique.
- Le matériel didactique pour l'équipement des locaux informatiques, les ateliers et laboratoires ainsi que pour l'achat de matériel audio-visuel.
- Les machines et outils des ateliers et les équipements amortissables (théodolites, ...)

4.2.2. LOCAUX DE COURS, LABORATOIRES, BIBLIOTHEQUES, INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

Locaux utilisés	Fonctions
Bâtiment « Pouplin »	Toutes les classes de cours disponibles dans le bâtiment
8 et B7	Laboratoire de DAO.
Bâtiment Jonfosse	Toutes les classes de cours disponibles dans le bâtiment (excepté les classes réservées aux cours du jour)
L'Institut dispose également de locaux dans deux annexes : l'école du bois (Waleffe) et l'école d'horticulture. Les bacheliers en construction n'ont pas cours dans ces annexes	

Bibliothèque :

Un certain nombre d'ouvrages ainsi que les épreuves intégrées des étudiants diplômés sont à la disposition des chargés de cours et des étudiants.

Nous avons réalisé, avec les étudiants de DAO, 2 projets de bibliothèques mais n'avons pas encore la certitude de disposer du local nécessaire.

Infrastructure informatique :

Divers locaux disposent de matériel informatique adapté, tant en quantité qu'en performance des machines et des périphériques, aux applications qui y sont enseignées.

Chaque local dispose de PC raccordés à Internet dont l'utilisation est limitée à des fins pédagogiques.

Ateliers divers :

Selon les besoins des matières enseignées ou les demandes justifiées des apprenants, des étudiants et des chargés de cours peuvent se rendre dans nos ateliers de pratique professionnelle et profiter des compétences des professeurs spécialistes dans ces matières.

Gestion administrative informatisée :

Du dossier pédagogique au diplôme, tout est géré par PEPS (Programme de gestion pour les Ecoles de Promotion Sociale).

Plus qu'un programme, c'est une méthode de travail et un outil de gestion.

Ce logiciel travaille comme nous, il nous impose seulement d'être structurés.

Ce programme a été créé par un directeur de l'Institut de Travaux Publics en fonction des besoins réels. Les huit écoles de promotion sociale de la Ville de Liège utilisent ce programme. Des réunions d'informations et des formations sont régulièrement organisées par le concepteur du programme devenu chargé de mission pour l'enseignement de promotion sociale de la Ville de Liège.

PEPS comporte 5 zones de travail :

- Structure (Stru)
- Professeurs (Prof)
- Inscriptions (Doc)
- Résultats (Résu)
- Horaires (Hora)

4.2.3. OUTILS PEDAGOGIQUES

Les outils pédagogiques dont l'Institut dispose, sont :

- les livres et revues professionnels,
- les syllabus écrits par les professeurs,
- les cours sur transparent, sur PC ou CD Rom,
- les logiciels didactiques,
- l'utilisation d'Internet,
- les documentations techniques,...
- Projecteurs en classe ou « mobiles »

Un inventaire complet sera mis prochainement à disposition des enseignants.

4.2.4. ADEQUATION DES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS EN RAPPORT AUX BESOINS

Les enseignants procèdent régulièrement à l'inventaire du matériel dont ils disposent en adéquation avec les cours qu'ils enseignent.

Dans tous les cas (matériel manquant, obsolète ou cassé), l'enseignant informe la direction et la cheffe d'atelier de l'Institut. Celle-ci pourra au mieux planifier les achats, en fonction des moyens financiers disponibles et en respectant une répartition équitable de ces moyens sur l'ensemble des sections organisées dans l'Institut.

Les enquêtes ont montré que plusieurs enseignants ne connaissent pas le matériel mis à leur disposition. Un inventaire complet sera mis prochainement à disposition des enseignants.

CHAPITRE 5 : RELATIONS EXTERIEURES.

5.1. RECHERCHE

5.1.1. POLITIQUE DE RECHERCHE DANS L'ENTITE, PRINCIPAUX THEMES DE RECHERCHE, RETOMBEES POUR L'ENSEIGNEMENT

Néant

5.1.2. PARTICIPATION A DES CONFERENCES

Les enseignants sont informés des programmes de conférence.

Les participations extérieures sont soumises à autorisation de la Direction.

Les enseignants sont à l'écoute de ce qui se passe dans la région et en informent les étudiants.

5.1.3. CONTRATS DE RECHERCHE

Néant

5.2. SERVICE A LA COLLECTIVITE

5.2.1. POLITIQUE DE SERVICE A LA SOCIETE : PRIORITES, RETOMBEES POUR L'ENSEIGNEMENT

De par sa destination, l'enseignement de Promotion Sociale est un service à la société qui s'inscrit dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

5.2.2. EXPERTISES, VULGARISATION SCIENTIFIQUE, DISPOSITIFS D'EDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

De par l'organisation modulaire, les étudiants peuvent s'inscrire dans certaines unités de formation sans s'inscrire dans un cursus complet, ce qui leur permet d'organiser leur formation continue en fonction de leurs besoins et de leurs disponibilités.

5.3. RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

5.3.1. MOBILITE DES ETUDIANTS : PARTICIPATION AUX PROGRAMMES D'ECHANGES, STAGES

Les étudiants réalisent trois stages en entreprise.

Par ce biais, ils ont un contact réel avec le monde du travail, avec le terrain.

Par le biais des enquêtes, nous avons interrogé les entreprises qui accueillent nos étudiants ^{Annexe xxxx.}

Les entreprises questionnées accueillent régulièrement des stagiaires bachelier en construction.

L'analyse des résultats nous montre que :

Points forts	Points faibles
La formation des stagiaires n'est pas remise en cause	Les entreprises manquent de temps à consacrer aux stagiaires
Les compétences des stagiaires	Parfois l'entreprise manque de travail
Le bachelier construction prépare bien aux exigences de la profession	La formation de bachelier devrait inclure le néerlandais
La durée de stage semble suffisante mais pourrait être allongée.	
La réputation de l'école de travaux publics	
Les informations sur le stage	
L'accompagnement offert par les professeurs	
Le stage a développé de nombreuses aptitudes	
La grille d'évaluation est pertinente	

5.3.2. MOBILITE DES ACADEMIQUES ET DES SCIENTIFIQUES

Néant

5.3.3. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DIVERS (COLLABORATIONS, RELATIONS BILATERALES, COOPERATION NORD-SUD, ENTREPRISES, ORGANISMES DIVERS PRIVES ET PUBLICS...)

Nous avons des relations avec le CEFORA qui organise des formations pour demandeurs d'emploi et pour employés.

Nous organisons pour le CEFORA une ou deux formations pour demandeurs d'emploi par an.

Par ce biais, des stagiaires CEFORA deviennent nos étudiants et rejoignent l'année suivante les sections propres à l'école.

Certains de nos étudiants deviennent stagiaires CEFORA et complètent, de cette manière, leur formation.

CHAPITRE 6 : ANALYSE ET PLAN D'ACTION STRATEGIQUES

Une analyse SWOT (S-trengths (forces), W-eaknesses (faiblesses), O-pportunities (opportunités), T-hreats (menaces)) a été réalisée en CEI.

En réunion préparatoire à ce SWOT, nous avons réalisé, en comité de pilotage, une analyse PEST (Politique, Économique, Social, Technologique) qui est une analyse des influences des facteurs macro-environnementaux sur les organisations.

La synthèse et le plan d'actions ci-après sont principalement issus du SWOT.

6.1. ANALYSE PEST (POLITIQUE – ECONOMIQUE – SOCIAL – TECHNOLOGIQUE)

POLITIQUE ET LEGAL

- Principe de système de dotation
- Procédure d'attribution des cours et des postes (attribution des périodes par les inspecteurs du P.O., attribution des activités d'enseignement par la direction de l'établissement en accord avec l'inspection).
- Contraintes professionnelles des étudiants travaillant dans un autre secteur que celui de la formation pour réaliser leurs stages (cela génère une faiblesse) et avantage de faire ses stages (ou une partie de ceux-ci) dans le cadre de son emploi pour les étudiants travaillant dans le secteur de la formation (cela génère une force).
- Autres contraintes découlant du pouvoir hiérarchique (PO) :
- les étudiants peuvent ne pas se présenter sans motif à seulement 20% des cours (RGE de la FWB – force ? Faiblesse ?).
- L'évaluation finale d'une activité d'enseignement doit être constituée au minimum de 60% d'évaluation continue (RGE de la Ville de Liège).
- Investissement financier et soutien humain du P.O. dans l'établissement scolaire : renouvellement du matériel pédagogique, solution trouvée pour que les étudiants puissent travailler de manière rémunérée à la rénovation des bâtiments scolaires de la Ville de Liège (O + Force).
- Possibilité d'intégrer un étudiant à un bachelier en lui faisant passer un test s'il n'a pas de CESS – vérification des capacités préalables requises (O).
- Bonnes pratiques présentes dans les rapports transversaux publiés par l'AEQES (O).
- La gestion des dotations de périodes se fait dans un jeu à somme nulle entre établissements d'un même bassin (R) (= enveloppe fermée).
- Éventualité d'un recours – conséquence : souci de respecter les contraintes administratives strictement (O = fournit un enjeu à être rigoureux dans le travail et R).
- Absence d'éléments légaux en EPS existant dans l'enseignement secondaire de la CF.
Exemple : règle en matière de justification de maladie. (O ou R)
- Contrainte pour diplômer les étudiants : 100% des enseignements doivent être organisés (= planifiés) + lourdeur des règles en matière de remplacement d'un chargé de cours enseignant (pas les experts) absent pour maladie (remplacement si absence d'au moins 8 jours de sorte qu'une personne malade plusieurs fois un jour ne l'est pas).
- Procédure d'attribution des cours et des postes : priorité des chargés de cours nommés.

ECONOMIQUE

- Droit d'inscription démocratique (O et R sur les droits complémentaires que le PO a le loisir d'ajouter).
- Offre d'emploi importante dans le secteur auquel forme le bachelier (O pour recruter des étudiants).
- Riche tissu local d'entreprises du secteur auquel forme le bachelier (O pour recruter des étudiants).
- Impossibilité de gérer son budget comme on le veut. Exemple : choix du matériel dans une liste plus ou moins ouverte, choix du fournisseur par le P.O., budget fermé et dépendant des choix politiques du P.O. – importance d'entretenir de bonnes relations avec le P.O. (R).
- Création d'une asbl qui facilite l'organisation des services aux étudiants, les échanges financiers avec eux (O).
- Coût du stationnement (R).
- Coût des déplacements du personnel qui peut être pris en charge par le P.O. (O).
- Accessibilité de l'établissement par les transports en commun – bus, train (O).

SOCIO-DEMOGRAPHIQUE/CULTUREL

- Etudiants ayant une vie professionnelle et familiale active (R + O/Force : les étudiants enrichissent le cours de leur expérience).
- Difficulté de maîtrise de la langue française (vs maths) par certains étudiants (R).
- Étudiants en décrochage scolaire passant un test pour entrer dans la formation.
- Diversité des motifs d'inscription à la formation, par exemple motifs administratifs ou motifs liés au contenu de la formation (R, notamment de démotivation chez les étudiants motivés par le contenu) – risque faible : en soirée, la proportion d'inscriptions pour motifs administratif est faible.
- L'âge et/ou le milieu d'origine des étudiants entraîne des tâches d'éducation (R).
- Présence de professionnels du métier auquel forme le bachelier parmi les chargés de cours (O).
- Culture ambiante faisant la promotion de la formation en construction (publicité) (O).
- Possibilité pour les étudiants et chargés de cours d'obtenir de la documentation relative aux métiers de la construction via internet à coût faible (O).

TECHNOLOGIQUE

- Evolution technologique rapide en discordance avec les démarches administratives demandées (R).
- Les dossiers pédagogiques du bachelier en construction sont formulés de manière suffisamment générale pour être adaptés par l'établissement aux évolutions technologiques (O).
- Emergence du logiciel libre de plus en plus professionnel et accessible (O).
- Logiciel libre peu utilisé en entreprise privée ou publique (R).
- Difficulté de cohabitation entre deux établissements de filières différentes en ce qui concerne les bâtiments (R).
- L'insertion dans une entreprise pour réaliser les stages offrent au moins deux opportunités aux étudiants :

- o se rendre compte de l'importance et de la valeur de la formation continuée (O).
- o aborder un sujet de manière plus précise sur le terrain qu'il n'a été vu au cours, par exemple le système de calcul PEB (O).

AUTRES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- Intervention d'organismes tels que le CPAS qui incitent leurs usagers à s'inscrire à des formations (O de contacts pour améliorer la qualité de l'insertion dans la formation et R d'étudiants peu motivés...).
- Participation d'étudiants à des formations CEFORA organisées dans l'établissement offrant l'opportunité de les motiver à s'inscrire dans le bachelier en construction.
- Difficultés concernant les parkings... (R).
- Sécurité aux abords de l'école (R de dégradations, de violence...).
- Faiblesse de l'entretien des espaces publics aux abords de l'école (R de dégradations ...).

6.2. ANALYSE FORCES-FAIBLESSE-OPPORTUNITES-RISQUE

THEMATIQUE « PEDAGOGIQUE »			
FORCES		FAIBLESSES	
• Accueil chaleureux et constant. Equipe motivée et disponible. • Expérience professionnelle et spécialisation des enseignants • Etudiants motivés et tournés vers des objectifs professionnels • Horaire décalé • Accès aux ateliers des sections professionnelles • Remédiation en mathématique		• Manque de formation et de suivi pédagogique des experts • Absence de coordination pédagogique • Site internet trop peu interactif • Charge horaire lourde pour les étudiants travaillant à temps plein • Manque de proactivité vis-à-vis des abandons, échecs, difficultés des étudiants • Manque de disponibilité du matériel pédagogique • Manque d'innovation pédagogique	
OPPORTUNITES		RISQUES	
• Dossiers pédagogiques structurant les enseignements et facilitant la mobilité des étudiants • Découpage en UF (souplesse d'aménagement du parcours) • Accès à des formations en cours de carrière • Situation en centre-ville offrant de nombreuses		• Affectations en matière de ressources humaines et matérielles dépendent de l'autorité discrétionnaire du PO (inadéquations, délais de décision entraînant des vacances de postes, etc.) • Inertie du PO en termes de suivi des chargés de cours (pas d'inspections, pas d'accompagnement, pas de présence au sein de	

possibilités de visites, de stages, d'observations, d'exercices pratiques, etc.	l'établissement) • Absence de pouvoir de décision sur le contenu des dossiers pédagogiques • Certains locaux sont inadaptés à l'enseignement • Absence de décision collégiale au conseil des études (décisions par UF qui sont parfois dépendantes d'un seul enseignant)
THEMATIQUE « GOUVERNANCE »	
FORCES	FAIBLESSES
• PO disponible • Excellentes relations direction-enseignants	• Site internet pas encore exploité pour contacts entre équipe administrative, enseignants et étudiants • Organisation des locaux • Gestion financière lente
OPPORTUNITES	RISQUES
• Les services de la Cité Administrative qui réceptionnent les candidatures des enseignants • Relations conviviales entre la direction et le PO	• Gestion des budgets notamment pour la publicité • Long délai entre une Demande d'Intervention et son exécution • Long délai entre commande de matériel et sa livraison
THEMATIQUE « ETUDIANTS »	
FORCES	FAIBLESSES
• Etudiants motivés et impliqués • Etudiants avec activité professionnelle • Etudiants adultes et responsables • Diversité	• Taux d'abandon au premier niveau • Différence de niveaux • Public diversifié et trop nombreux • Mauvaise connaissance du français pour certains étudiants
OPPORTUNITES	RISQUES
• Centre-ville • Beaucoup d'emploi dans le bâtiment • SNCB	• Locaux vétustes • Peu de volition +/- 50% de pertes • Parking peu sécurisé dans le quartier • Pas de cafétaria • Vandalisme dans le quartier, quartier peu sur

THEMATIQUE « RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES »	
FORCES	FAIBLESSES
• Listing anciens élèves à jour • Matériel informatique suffisant • Volume infrastructures encore exploitable • Horaire décalé • Bonne entente avec le P.O. • Existence d'un logiciel administratif	• Pas de maintenance suffisante matériel informatique • Activité des experts à concilier avec horaires du soir • Manque d'une bibliothèque • Pas assez de conférences
OPPORTUNITES	RISQUES
• Présence du CERCO • Partenariats possibles avec Université et Technifutur • Nombreux emplois dans la construction • Centre-ville	• Programmes informatiques vite dépassés • Si diminution d'élèves, diminution de ressources • Absence d'une sous – direction • Pas de laboratoires d'essais

6.3. DIAGNOSTIC DE SYNTHESE SUR BASE DES ELEMENT QUI PRECEDENT

L'appartenance de notre institut à un gros pouvoir organisateur centralisant de nombreuses décisions est un élément particulièrement important sur le plan diagnostic et qui impacte à de multiples niveaux nos forces, faiblesses, opportunités et risques.

C'est notamment le PO qui assure l'essentiel des tâches et des décisions en matière de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse du recrutement, de l'affectation, de la nomination, de la formation, de l'inspection, de la sanction ou de la révocation des agents. Cela nous décharge d'une quantité importante de travail et nous permet de bénéficier d'une sécurité plus grande d'accès à la main-d'œuvre utile à nos enseignement, mais cela limite grandement l'autorité effective de notre direction et, plus largement, l'autonomie décisionnelle de notre institut sur le plan de la gestion des compétences. Il n'est par exemple par rare que des affectations se révèlent inadéquates sur le terrain, même si elles sont légitimes sur un plan administratif. A part à l'occasion de leur recrutement, les agents ont par ailleurs peu ou pas d'interactions avec le PO qui est perçu par beaucoup comme insuffisamment présent dans les établissements et trop épisodique dans sa mission de suivi et d'inspection.

C'est aussi le PO qui décide, en propre, d'une part importante de nos affectations budgétaires ; qu'il s'agisse des investissements mobiliers et immobiliers, travaux, de la publicité, du volume de ressources humaines mises à disposition, etc. Le traitement de nos demandes implique des procédures lourdes et des délais qui sont parfois longs. Pour certains postes (notamment pour la publicité), les montants nous sont alloués tardivement dans l'année et l'engagement des dépenses implique par ailleurs de passer par des procédures d'appel d'offre qui sont à leur tour traitée par le PO. Dès lors qu'elle implique des dépenses, toute action que nous sommes susceptibles de vouloir engager est donc conditionnée à l'approbation d'une autorité sur laquelle nous n'avons pas prise et dont les choix peuvent altérer la forme et les résultats de cette action.

Dans l'ensemble, il faut néanmoins souligner la bonne qualité des relations avec le PO, ainsi que son écoute et sa disponibilité.

En termes d'infrastructure, notre localisation en centre-ville, face à une gare et au carrefour de multiples moyens de transport tant publics que privés constitue un atout majeur en termes d'accessibilité et un atout insuffisamment exploité en termes de visibilité. Il est toutefois contrebalancé par l'insuffisance des places de parking et par les nombreux actes de vandalisme que connaît le quartier depuis des années.

Sur le plan de la visibilité, la possibilité de valoriser notre implantation en centre-ville est par ailleurs considérablement freinée par la vétusté de nos bâtiments et leur délabrement qui constituent un contraste particulièrement pénalisant pour une section construction. L'état de certains locaux est par ailleurs préjudiciable à la qualité des enseignements. Comme évoqué plus haut, c'est l'un des domaines sur lequel nous n'avons aucun pouvoir de décision et d'action direct ; nous faisons continuellement des demandes d'intervention qui aboutissent à des améliorations progressives.

Notre institut organise par ailleurs d'autres formations dans le secteur de la construction (ouvrier maçon, plafonneur, carreleur) grâce auxquelles nous pouvons observer de visu, au sein des ateliers de pratiques, un certain nombre de choses que nous enseignons à nos étudiants de manière théorique.

Dans l'ensemble, nous disposons de locaux et de matériel pédagogique en suffisance pour assurer nos enseignements, mais leur affectation efficiente fait face à des difficultés régulières qui s'expliquent sans doute en bonne partie par des procédures lacunaires, mal appliquées ou inadéquates, ainsi que par des pratiques individuelles s'émancipant des « règles ». L'affectation des locaux, par exemple, est fixée en début d'année mais, rapidement, certains enseignants changent de local, notamment pour s'adapter au nombre d'étudiants, oubliant de prévenir les éducateurs ou l'horariste. Cela provoque inévitablement des court-circuitages.

Notre parc informatique est lui aussi adapté aux besoins, mais sa maintenance n'est pas suffisamment soutenue.

Un nouveau site internet a été réalisé en 2012 par un groupe de travail initié par la Commission d'Evaluation Interne. Il reste à ce jour peu utilisé et offre par ailleurs trop peu d'options d'interactivité ; il faudrait également l'alimenter avec davantage de contenus pédagogiques.

Une caractéristique importante de notre enseignement – partagée par l'ensemble de la Promotion Sociale – est son fonctionnement à horaire décalé. Nous accueillons de ce fait de nombreux étudiants qui sont déjà insérés sur marché du travail et pour qui suivre des cours en journée n'est pas envisageable ; dans une certaine mesure, une partie de nos étudiants constitue donc un public « captif » nous permettant de bénéficier d'un noyau dur garanti d'inscriptions. C'est par ailleurs aussi une force en termes de qualité d'implication de ces étudiants qui sont pour la plupart très impliqués dans leur projet d'études et qui viennent avec des enjeux très concrets de formation. Adultes, responsables et motivés, ils sont très autonomes dans la gestion de leur formation. De par leur expérience, ce sont qui plus est des étudiants dont les interventions au cours constituent une réelle valeur ajoutée à la qualité des enseignements.

A contrario, il est clair que ces étudiants sont soumis à des pressions importantes sur le plan de la conciliation entre études, vie professionnelle et vie privée. C'est un facteur potentiel d'abandon vis-à-vis duquel nous manquons encore par trop de proactivité, même s'il est clair que les possibilités d'actions en la matière sont sans doute limitées.

Un autre effet induit de la professionnalisation d'une part importante de nos étudiants est qu'elle entraîne des différentiels de niveau qui sont marqués, tout particulièrement en début d'études. C'est d'autant plus vrai que nous accueillons, aussi, beaucoup d'étudiants d'origine étrangère dont la compréhension des cours techniques impliquant un vocabulaire précis et compliqué est souvent mise à mal par une maîtrise insuffisante des nuances de la langue française ; s'ajoute à cela un pourcentage croissant d'étudiants qui sont poussés à s'inscrire pour des raisons administratives (FOREM ou CPAS) et dont la motivation vis-à-vis de la formation n'est pas toujours très forte.

Ces divers éléments constituent, sans doute, des facteurs explicatifs importants du taux élevé d'abandons que nous observons chaque année au premier niveau.

Sur le plan pédagogique, il serait donc utile de pouvoir mettre en place un enseignement plus différencié, tout particulièrement en début de formation, mais c'est dans les faits difficiles compte tenu du nombre élevé d'inscriptions.

Notons qu'une autre caractéristique notable de notre section est qu'elle accueille très peu de femmes, alors que nous formons à des métiers qui n'entraînent pas nécessairement une grande pénibilité physique. Un travail de sensibilisation ciblée pourrait être mené et contribuer à nous assurer des inscriptions plus nombreuses.

Sur le plan pédagogique, notre enseignement a la chance de pouvoir s'appuyer sur un large panel de chargés de cours experts qui disposent chacun de domaines de spécialisation, connaissent bien le terrain et peuvent de ce fait transmettre un savoir constamment actualisé et en lien avec les réalités pratiques du métier.

De l'avis général, la disponibilité de toute l'équipe, l'accueil offert par le personnel administratif, l'implication et la motivation des professeurs participent non seulement de la qualité de notre enseignement, mais aussi du maintien de la motivation des élèves à poursuivre la formation malgré les difficultés horaires qu'elle peut représenter. Une plus grande proactivité pour mieux aménager les contraintes de conciliation vie privée – vie professionnelle – études pourrait néanmoins être un plus et serait tout particulièrement à réfléchir dans la perspective de mieux anticiper et, si possible, réduire les abandons. La mise en œuvre d'un site internet plus interactif pourrait aussi contribuer à une meilleure conciliation.

L'excellente relation entre la direction et les enseignants est également à souligner. La directrice instaure un climat agréable et propice à un travail efficient. Il est possible et même souhaité de s'exprimer ouvertement en ayant la garantie d'une écoute et d'un suivi de qualité.

Notre faiblesse la plus criante réside dans une coordination et un soutien pédagogique trop faibles, surtout compte tenu du fait que nombre de nos chargés de cours sont des experts qui n'ont pas de formation préalable à l'enseignement ; tous, d'ailleurs, ne parviennent pas à s'y adapter, ce qui confronte régulièrement la section à des défections qu'il faut parvenir à gérer au pied levé. Un accompagnement pédagogique serait salutaire – particulièrement en début de carrière, mais cela implique des choix stratégiques d'investissements par rapport à une enveloppe de périodes fermée offrant peu de marges pour des initiatives de ce type.

Sur le plan pédagogique, le caractère très règlementé de l'enseignement entraîne tout autant des opportunités que des risques. C'est observable, notamment, au niveau des dossiers pédagogiques. Ceux-ci constituent sans aucun doute un support utile (surtout dans une section où, comme cela a été signalé, nombre de chargés de cours sont des experts sans formation spécifique à l'enseignement) ; à contrario, ils réduisent la liberté pédagogique et peuvent devenir contre-productifs lorsqu'ils ne sont pas assez fréquemment remis à jour et qu'ils deviennent décalés par rapport à la réalité du terrain ; n'ayant guère d'influence directe sur le contenu de ces programmes, notre marge de liberté à l'égard du contenu de notre parcours de formation se limite à des choix périphériques tels que la mise en œuvre de remédiations ou de cours à option ; choix qui ne peuvent être que limités dès lors qu'ils représentent un surcoût pour l'école et une surcharge de travail difficile à concilier pour les étudiants (nous avons ainsi fait le choix de privilégier des remédiations en mathématique ; choix pertinent compte tenu des faiblesses fréquentes de nos étudiants dans ce domaine, mais qui s'est fait au détriment d'autres possibilités, telles que des cours de néerlandais qui auraient un intérêt certain pour leur insertion professionnelle ultérieure). Ce caractère à la fois opportun et menaçant de la réglementation se constate également au niveau de l'évolution récente vers un système modulaire ; c'est très certainement un atout pour les étudiants en termes de souplesse pour adapter leur parcours de formation (surtout compte tenu des contraintes professionnelles de nombre d'entre eux), mais il en découle un dangereux effet pervers au sens où les conseils d'études se déroulent désormais UF par

UF et peuvent donc parfois dépendre du pouvoir arbitraire d'un seul enseignant lorsque celui-ci assume l'entièreté des cours d'une unité de formation.

Notre institut pourrait valoriser davantage ses opportunités de relations avec l'extérieur. Des partenariats existent déjà, notamment avec le CEFORA et le FOREM, mais d'autres sont possibles, notamment avec l'Université de Liège et Technifutur. Un partenariat avec l'ULG pourrait déboucher sur l'utilisation « en soirée » de laboratoires d'essai acier – béton - bois qui serait d'une grande utilité pour des bacheliers en construction.

L'intensification de nos relations extérieures doit aussi se penser vis-à-vis de nos anciens étudiants qui sont pour la plupart insérés professionnellement dans la continuité de leurs études. Ce sont autant d'opportunités de lieux de stage et de visite, de lecteurs externes pour nos jurys, d'apport d'expertise ponctuelle au sein de nos cours, de réserve de recrutement, de contact pouvant déboucher sur un emploi pour nos étudiants, etc.

Elle pourrait aussi être envisagée vis-à-vis des compagnons et compagnes de nos étudiants ; ne serait-ce qu'à l'une ou l'autre occasion festive. Pour occasionnels qu'ils soient, de tels liens pourraient néanmoins contribuer à réduire les tensions que la formation fait peser sur la vie privée.

D'une manière générale, nous manquons d'événements ramenant le monde extérieur au sein de notre institut.

6.4. SOLUTIONS ENVISAGEES OU EN VOIE D'ELABORATION POUR REMEDIER AUX FAIBLESSES ET AUX RISQUES IDENTIFIES

Le plan d'actions envisagé pour remédier aux faiblesses et aux risques identifiés et pour accentuer les forces et opportunités se compose de trois axes.

Optimiser les enseignements : l'enseignement étant notre cœur de métier, il nous paraît incontournable d'en faire notre premier axe d'actions d'amélioration. C'est une dimension extrêmement vaste et au sein de laquelle il nous semble opportun de distinguer différentes rubriques nécessitant une réflexion en partie distincte :

- Coordination pédagogique : améliorer la coordination d'ensemble de nos formations, établir davantage de cohérence et de synergie entre les matières, etc.
- Efficience pédagogique : améliorer la compétence de chaque enseignant, s'assurer de l'adéquation de chaque cours avec le programme, etc.
- Supports : améliorer les différents supports utiles à la qualité des enseignements (notes de cours, ressources en ligne, matériel informatique et de projection, etc.)

Répondre aux enjeux, aux besoins et aux difficultés des étudiants : en tant qu'utilisateurs de notre enseignement, les étudiants doivent être un sujet central de notre réflexion en termes d'actions d'amélioration ; cela recouvre ici encore différents sous-axes d'interventions :

- Maîtrise des compétences et réussite scolaire : assurer un accompagnement pédagogique adapté à chaque élève
- Conciliation études – vie privée – vie professionnelle : rechercher des solutions créatives pour réduire les contraintes de conciliation, accompagner les élèves en difficultés
- Insertion professionnelle : assurer le meilleur relai possible vers le marché du travail

Améliorer la visibilité de la section : améliorer la visibilité de notre section (et de notre établissement en général) est une double priorité importante :

- En termes d'image : améliorer notre image en termes « physiques » (état du bâtiment, dégradations dans le quartier, etc.) et publique (existence sur les réseaux sociaux, etc.)
- En termes de publicité : mieux cibler nos démarches publicitaires, mieux mettre en avant nos atouts, etc.

Axe 1 : Optimiser les enseignements

Recommandations/forces	Description des actions	Etapes de réalisation	Échéance(s)	Responsable(s)
Du matériel didactique (ou autre, notamment mobilier) est manquant; soit parce qu'il y en a trop peu dans l'école, soit que la mise à disposition est défaillante	Faire un inventaire du matériel disponible, estimer le matériel nécessaire, établir la liste du matériel à obtenir, formuler les demandes de matériel en conséquence selon la procédure administrative ou l'acheter via l'asbl + Instaurer une procédure reconductible permettant d'assurer une affectation optimale des ressources matérielles en fonction des besoins des enseignants	Inventaire du matériel disponible	Septembre 2012 => Décembre 2012	Chef d'atelier
		Estimation des besoins non couverts	Septembre 2012 => Mars 2013	Chef d'atelier
		Etablissement et mise en œuvre d'une procédure d'affectation des ressources matérielles	Novembre 2012 => Août 2013	Groupe de travail issu de la CEI (à désigner)
Il y a trop peu de réunions de coordination pédagogique avec tous les enseignants présents par rapport à la quantité et à la qualité de travail qui peut être réalisé dans ce cadre.	Instaurer deux conseils de classe par année scolaire (un avant Noël, un avant Pâques) pour susciter des interactions entre UF, identifier les problèmes plus rapidement en vue d'y remédier + organiser une coordination pédagogique en vue d'étudier les programmes, définir et faciliter la mise en œuvre de la coordination entre les UF, assurer la transversalité entre les matières, coacher les chargés de cours, les former sur le plan pédagogique...	Fixer les dates et envoyer un courrier aux enseignants	Octobre 2012	Direction
Plus de coordinatrice pédagogique pour accompagner les chargés de cours (en particulier les experts sans formation pédagogique) et pour organiser des formations en interne	Lister les informations légales à transmettre et les formuler de manière opératoire (qu'y a-t-il à faire et comment le faire?) dans un vade mecum à l'intention des enseignants novices... et des autres!	Rédaction	En cours de finalisation => novembre 2012	Direction
		Impression et distribution	Novembre 2012	Direction

Tous les experts ne s'adaptent pas bien à la pratique de l'enseignement (départ en cours d'année, etc.).				
Il n'y a pas de fiches UF	Etablir une fiche UF pour chaque UF	Envoi d'un modèle type à chaque enseignant	Fait => retour des fiches pour décembre 2012	Direction
		Mise en ligne sur le site	Juin 2013	Coordonnateur qualité
Les illustrations présentent dans les classes sont vieilles ; il faudrait les actualiser. Manque de documentation technique à disposition des étudiants (bibliothèque) Nous avons un potentiel d'infrastructures (volume d'espace) qui est inexploité	Etablir la liste des illustrations (photos de réalisations et de mise en œuvre de techniques, exemplaires de matériaux, etc.) fournies dans les ateliers, établir la liste des illustrations qu'il est pertinent d'ajouter pour enrichir la concrétisation de la transmission pédagogique	Listing des illustrations fournies	Octobre 2012 => juin 2013	groupe de travail composé d'un professeur de technologie, d'un professeur de pratique professionnelle et du chef d'atelier
		Actualisation et des enrichissement des illustrations	Octobre 2012 => Continu	groupe de travail composé d'un professeur de technologie, d'un professeur de pratique professionnelle et du chef d'atelier
		Installation d'une bibliothèque	Imprévisible (dépend du PO)	A définir en temps utile
Il y a trop peu de réunions de coordination pédagogique avec tous les enseignants présents par rapport à la quantité et à la qualité de travail qui	Organiser chaque année une ou deux réunions pédagogiques animées par un coordinateur pédagogique	Fixer les dates et envoyer un courrier aux enseignants	Décembre 2012	Direction
		Organisation d'une première réunion sur les dossiers	Février 2013	Direction + coordinatrice

peut être réalisé dans ce cadre. Nous n'avons plus de coordinatrice pédagogique pour accompagner les chargés de cours (en particulier les experts qui doivent se former sur le plan pédagogique) et pour organiser des formations en interne Les dossiers pédagogiques constituent un outil structurant sur le plan pédagogique et permettant une mobilité des étudiants.		pédagogiques		pédagogique
		Organisation d'un seconde réunion	Mai 2013	Direction + coordinatrice pédagogique
Nous avons de nombreuses occasions de visites, de stages, d'observations, etc. L'établissement est accessible et l'environnement se prête bien à des exercices pratiques	Recenser les opportunités de visites et d'observation en extérieur en vue de sélectionner celles qu'il est intéressant, jouable de concrétiser	Inventaire des visites pratiquées	Janvier 2013 => mai 2013	Coordonnateur qualité + CEI
		Mise en place d'une cellule de veille sur de nouvelles opportunités de visites	Mai 2013 => continu	Coordonnateur qualité + CEI
Nous n'avons pas une maintenance suffisante du matériel informatique.	Instaurer une procédure afin que les enseignants informent systématiquement la direction des problèmes de maintenance informatique	Modélisation et mise en place de la procédure	Octobre 2012 => février 2013	Direction + chef d'atelier
Personne n'entre dans les normes pour être sous-directeur dans notre institut; beaucoup trop de choses reposent sur la direction en termes de charge de travail, mais aussi de responsabilités, ce qui entraîne un risque d'erreurs accru	Informar les membres du personnel de l'école des possibilités de prolongement de carrière afin de dénicher la personne ressource manquante au niveau de la sous-direction, s'enquérir des raisons du désintérêt ou du manque d'intérêt de certains membres de l'équipe.	Point à mettre à l'ordre du jour d'une réunion du personnel	Décembre 2012	Direction
Il arrive qu'un local affecté à un cours soit déjà pris quand l'enseignant y arrive ou qu'un local soit affecté à deux chargés de cours différents	Vérifier l'attribution des locaux, exhorter les enseignants à respecter l'attribution des locaux.	Attribution des locaux	En cours => Octobre 2012	Horairiste
		Installation d'un tableau d'affichage d'attribution des locaux	Octobre 2012	Personnel administratif

Axe 2 : Répondre aux enjeux, besoins et difficultés des étudiants				
Recommandations/forces	Description des actions	Etapes de réalisation	Échéance(s)	Responsable(s)
Le partage du bâtiment avec les cours du jour est difficile	Mettre en place des réunions de concertation régulières avec la direction de l'enseignement de jour	Contacteur la direction de l'enseignement de jour et planifier des rencontres	Terminé	Direction
Le site internet n'est pas assez complet; il faudrait le rendre plus interactif (possibilités d'échanges, de dépôt d'informations, etc.) et l'alimenter davantage en termes de contenu pédagogique (notes de cours, etc.) Les étudiants reçoivent trop de support papier qui n'est pas utilisé.	Améliorer le site internet et le rendre plus interactif => Améliorer les informations aux étudiants (mise en ligne des cours, des exercices de renforcement ou de remédiation), diminuer les impressions papier, listing des professeurs absents, dates d'évaluation, sorties pédagogiques	Mise en ligne d'au moins 50% des cours	Juin 2013	Coordonnateur qualité
		Etablissement d'un échéancier des actions d'amélioration à mener sur le site	Juin 2013	CEI + Coordonnateur qualité
Nous avons beaucoup d'abandons parmi les étudiants de premier niveau et il n'existe actuellement qu'un suivi restreint permettant de le comprendre et d'éventuellement y remédier	Faire une étude sur les motifs d'abandon afin d'identifier les actions à réaliser pour réduire ces abandons.	Contacteur systématiquement les élèves en situation d'abandon pour un recueil d'informations	Septembre 2012 => juin 2013	Direction
		Evaluer les renseignements recueillis et identifier des actions	Juin 2013	CEI + direction
Il n'y a pas de cours de néerlandais dans la section, ce qui affaiblit la position de nos étudiants sur le marché du travail face aux professionnels néerlandophones.	Informers les étudiants des possibilités de formation en langue dans un environnement proche et les sensibiliser à l'importance du néerlandais dans l'accès au marché du travail dans le secteur de la construction	Identification des offres de formation	Octobre 2012	Educatrice
		Mise en forme des informations	Novembre 2012	Educatrice + Direction
		Sensibilisation dans les classes	Décembre 2012	Enseignant + Direction
Nous manquons de laboratoires d'essais. La seule possibilité est d'aller	Etablir la liste des institutions avec lesquelles nous pourrions faire un	Identification d'un premier partenaire	Septembre 2012	CEI

dans les ateliers, mais ces locaux ne sont pas adéquats en termes de matériel. Nous pourrions développer des partenariats avec l'université et Technifutur pour accéder à du matériel de pointe.	partenariat pour disposer de plus de laboratoires d'essai; les contacter et sélectionner les institutions avec lesquelles un partenariat est finalisable ; rédiger le projet de convention avec le PO et sélectionner l'institution avec laquelle faire le partenariat; finaliser le partenariat en signant la convention	Négociation avec le partenaire pressenti	Septembre 2012 => juin 2013	Enseignant + CEI + Direction
		Etablissement d'une convention	Juin 2013	Direction
Axe 3 : Améliorer la visibilité de la section				
Recommandations/forces	Description des actions	Etapes de réalisation	Échéance(s)	Responsable(s)
Certains locaux sont mal adaptés à l'enseignement (manque d'isolation, etc.)	Renouveler les demandes d'intervention du PO dans la réfection des locaux	Formulation et envoi de la demande	Terminé => continu	Direction
L'école n'a pas d'image. Notre nom n'est pas connu. C'est en partie une faiblesse (manque de pub), mais aussi un risque, car nous ne décidons pas des montants dont nous disposons pour faire cette publicité. La section ne fait pas assez de publicité. L'école dans son ensemble n'est pas assez visible. Le site internet n'est pas assez complet; il faudrait le rendre plus interactif (possibilités d'échanges, de dépôt d'informations, etc.) et l'alimenter davantage en termes de contenu pédagogique (notes de cours, etc.)	Construire une page Facebook de l'école et proposer aux étudiants de s'y inscrire pour obtenir des informations utiles, pour informer des événements organisés par l'établissement; modérer les commentaires postés par les utilisateurs	Ouverture de la page	Terminé	Enseignant
		Actualisation du contenu de la page	Continu	Enseignant

L'école n'a pas d'image. Notre nom n'est pas connu. C'est en partie une faiblesse (manque de pub), mais aussi un risque, car nous ne décidons pas des montants dont nous disposons pour faire cette publicité. La section ne fait pas assez de publicité. L'école dans son ensemble n'est pas assez visible.	Réaliser des flyers généraux de l'école en étudiant la mise en page (un contact est déjà pris avec la cellule graphique) projet imminent => Dans nos actions publicitaires, mettre en avant la facilité d'accès et la proximité du centre-ville	Réalisation des flyers	Septembre 2012 => juin 2013	Cellule graphique de l'échevinat
Nous n'avons pas de local de type cafétéria qui pourrait servir de lieu de rencontre et de détente pour les différentes catégories d'étudiants, mais aussi pour le personnel.	A partir de septembre 2012, les étudiants de l'EPS auront accès au local accueil des étudiants du plein exercice. Pour améliorer l'accueil, étudier comment l'on pourrait y installer des machines distributrices de boissons, de biscuits...	Contacts avec les sociétés distributrices	Octobre 2012 => décembre 2012	Chef d'atelier
		Contractualisation de la mise à disposition de distributeurs	Décembre 2012	Direction
Nous n'organisons pas suffisamment de conférences	Mettre en place un cycle de conférences pour les étudiants de l'établissement en priorité et ouvertes à d'autres personnes - une conférence toutes les 6 semaines? Deux par an?	Organisation d'une première conférence vers mars-avril	Mars-avril 2013	CEI
		Planification d'un agenda de conférences pour 2013-2014	Juin 2013	CEI
La section ne fait pas assez de publicité. L'école dans son ensemble n'est pas assez visible. Nous sommes près du centre-ville, proche de HEC, en face de la gare Jonfosse. L'accès est aisé; cela nous donne par ailleurs de la visibilité.	Placer un panneau avec des informations claires et "correctes" au niveau de la façade de l'Institut	Demande de projet par la cellule graphique de l'échevinat	Octobre 2012	Direction
		Installation du panneau	Juin 2013	Service technique du PO

TABLE DES ANNEXES

Annexes

1. Règlement d'ordre intérieur de l'enseignement de promotion sociale de la Ville de Liège
2. Règlement d'ordre intérieur de la Commission d'Evaluation Interne
3. Présentation de la démarche qualité
4. Invitation des étudiants séance d'informations 27 octobre
5. Questionnaire de satisfaction 27 octobre
6. Présentation aux étudiants 27 octobre
7. Invitation des enseignants séance d'informations 28 octobre
8. Invitation CEI 1 décembre 2011
9. PV CEI 1 décembre 2011
10. Résultats questionnaire de satisfaction de l'information aux étudiants
11. Projet d'une charte qualité
12. PV CEI 19 janvier 2012
13. PV réunion site Internet
14. Lime survey : résultats anciens élèves
15. Lime survey : résultats étudiants
16. Lime survey : résultats étudiants – histogrammes
17. Lime survey : résultats étudiants niveau 3
18. Lime survey : résultats enseignants
19. Lime survey : résultats enseignants
20. Lime survey : résultats personnel administratif
21. Invitations pour le lancement des enquêtes
22. Transmission des résultats d'enquêtes aux enseignants et aux étudiants
23. SWOT – Note d'information pour les participants
24. Doc de travail SWOT
25. Doc de travail axes stratégiques et actions
26. Ordre du jour CEI 26 septembre 2012
27. Vade-mecum EI 2011-2012
28. Dossiers pédagogiques de la section
29. Lime survey : résultats des maîtres de stage
30. Présentation du CERCO
31. Composition de la CEI
 - a – Informations statistiques
 - b – Programme analytique des activités d'enseignement
 - c – Liste des membres du personnel
 - d – Liste des épreuves intégrées
 - e – Règlement d'Ordre Intérieur
 - f – Documents divers, voir annexes 1 à 31

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE 2

1.1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION.	2
1.1.1. FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT	2
1.1.2. ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF	4
1.1.3. CONTEXTE HISTORIQUE	5
1.2. ORGANISATION ET SITUATION DE L'ENTITÉ ÉVALUÉE.	6
1.2.1. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE (EPS)	6
1.2.2. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	7
1.3. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION INTERNE DE L'ENTITÉ (RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE CONSULTATION ET DE DÉCISION)	8
1.4. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DES ORGANES DÉCISIONNELS ET CONSULTATIFS	8
1.5. PARTENARIATS INSTITUTIONNELS	9
1.6. ORGANISATION DE LA GESTION DE LA QUALITÉ DANS L'INSTITUTION ET DANS L'ENTITÉ : INSTANCES ET RESPONSABILITÉS	9
1.6.1. LES ÉTAPES DU PROCESSUS	10
1.7. APPUI DES SERVICES CENTRAUX DE L'INSTITUTION AU PROCESSUS DE GESTION DE LA QUALITÉ	11
1.7.1. CTPS : CELLULE TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE (VILLE DE LIÈGE)	11
1.7.2. CPEONS – AGENTS QUALITÉ	12
1.7.3. GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	12

CHAPITRE 2 : STRUCTURE ET FINALITES DU PROGRAMME D'ETUDES EVALUE 13

2.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES.	13
2.1.1. DÉFINITION ET ÉVALUATION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES DE LA FORMATION, PAR RAPPORT À LA MISSION, AUX ÉVENTUELLES OBLIGATIONS LÉGALES INHÉRENTES AU SECTEUR D'ACTIVITÉ ET AUX OBJECTIFS GLOBAUX DE L'INSTITUTION	13
2.1.2. VÉRIFICATION DES MODALITÉS D'EXPLICITATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION AUPRÈS DES INTÉRESSÉS (LES PERSONNELS ET LES ÉTUDIANTS)	14
2.2. PROGRAMMES	16
2.2.1. PROCÉDURE DE CONCEPTION DU PROGRAMME	16
2.2.2. ARTICULATION ET LIEN, EN FONCTION DES PROGRAMMES, ENTRE LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT, ET ENTRE LE MONDE PROFESSIONNEL ET L'ENSEIGNEMENT.	20
2.2.3. ARTICULATION GLOBALE DU PROGRAMME EN TERME DE CONNAISSANCE DE BASE, CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES ET COMPÉTENCES PERSONNELLES TRANSFÉRABLES	21
2.2.4. APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET ENCOURAGEMENT À L'APPRENTISSAGE AUTONOME ET PERMANENT	22
2.2.5. ATTITUDE DE L'ENTITÉ À L'ÉGARD DE L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS :	23
2.2.6. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET INSERTION DANS LA FORMATION DES PROJETS, RAPPORTS, ÉPREUVES INTÉGRÉES ; ORGANISATION, SUIVI ET ÉVALUATION	25

2.2.7. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES POURSUIVIS DANS LE CADRE DU STAGE : ORGANISATION, SUIVI ET ÉVALUATION	26
2.2.8. MESURE DE LA QUALITÉ : ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTS ; ÉVALUATION DES PROGRAMMES PAR LES DIPLÔMÉS, LES EMPLOYEURS	27
2.2.9. INCIDENCES DES ÉVALUATIONS DE LA QUALITÉ SUR L'ÉLABORATION ET L'ADAPTATION DES PROGRAMMES.	29
2.3. INFORMATION ET SUIVI PÉDAGOGIQUE	29
2.3.1. INFORMATION DES ÉTUDIANTS SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS	29
2.3.2. COURS PRÉPARATOIRES AUX UNITÉS DE FORMATION DU PREMIER NIVEAU ET TAUX DE PARTICIPATION	29
2.3.3. INFORMATION DES ÉTUDIANTS, AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CURSUS, SUR LES CHOIX D'ORIENTATION, OPTION ET SPÉCIALISATION, LES COURS À OPTION, LE MÉMOIRE, LES ÉPREUVES INTÉGRÉES...	29
2.3.4. MESURE DE LA CHARGE EFFECTIVE DES COURS, TRAVAUX PRATIQUES, TRAVAUX DIRIGÉS, EXERCICES, PROJETS, MÉMOIRES...POUR LES ÉTUDIANTS	30
2.3.5. INFORMATION SUR L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES, DES COMPÉTENCES, DES CAPACITÉS TERMINALES DES ÉTUDIANTS.	30
2.3.6. PROMOTION DE LA RÉUSSITE : MONITORAT, SUIVI INDIVIDUEL, REMÉDIATION, RÉORIENTATION ET TAUX DE PARTICIPATION.	31
<u>CHAPITRE 3 : LES DESTINATAIRES DE CE PROGRAMME D'ETUDES.</u>	32

3.1. CONTEXTE GÉNÉRAL : POPULATION ÉTUDIANTE EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, DANS L'INSTITUTION ET DANS LE CURSUS	32
3.1.1. NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	32
3.1.2. NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS DES FORMATIONS ÉVALUÉES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (SOURCE : SATURN ET COLLECTE PILOTE PS)	32
3.1.3. NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS DE LA FORMATION ÉVALUÉE À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	32
3.2. CONDITIONS D'ACCÈS ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PROMOTIONS ENTRANTES	32
3.2.1. CONDITIONS D'ACCÈS À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	32
3.2.2. RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGES EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES	33
3.2.3. STATUT DE L'ÉTUDIANT À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	33
3.2.4. DOMICILE LÉGAL DE L'ÉTUDIANT À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	33
3.2.5. NATIONALITÉ DES PROMOTIONS ENTRANTES À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS ET EN FWB	33
3.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES ÉTUDIANTS DU CURSUS ÉVALUÉ	33
3.3.1. RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGES À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	33
3.3.2. RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGES EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES	33
3.3.3. STATUT DE L'ÉTUDIANT À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS ET EN FWB	33
3.3.4. NATIONALITÉ À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS ET EN FWB	34
3.3.5. ANALYSE	34
3.4. NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR UNITÉ DE FORMATION	34
3.4.1. RÉPARTITION DES INSCRITS PAR UF ET PAR SEXE À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	34
3.4.2. TOTAL DES ÉTUDIANTS À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	35

3.5. NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR UNITÉ DE FORMATION	36
3.5.1. RÉUSSITE SUR RECONNAISSANCE DES ACQUIS À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	36
3.6. TAUX DE RÉUSSITE PAR UNITÉ DE FORMATION	36
3.6.1. TOTAL DES ÉTUDIANTS À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	36
3.6.2. TOTAL DES ÉTUDIANTS EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES	37
3.6.3. TAUX DE RÉUSSITE ÉPREUVE INTÉGRÉE À L'INSTITUT DE TRAVAUX PUBLICS	37
3.6.4. TAUX DE RÉUSSITE ÉPREUVE INTÉGRÉE EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES	38
3.7. TAUX DE DIPLÔMÉS	38
3.8. DÉBOUCHÉS DES DIPLÔMES, PAR TYPE DE FORMATION (SECTEURS, QUALITÉ DE L'EMPLOI, TRAJECTOIRES DE CARRIÈRE, ...)	38
3.9. AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE FOURNIE PAR L'ÉTABLISSEMENT	38
3.10. ACCUEIL ET INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS : NOUVEAUX ÉTUDIANTS, ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, ÉTUDIANTS HANDICAPÉS, ÉTUDIANTS AVEC ENFANTS	38
3.11. CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDE DES ÉTUDIANTS : FACILITÉS MATÉRIELLES, QUALITÉ DE VIE ...	39

CHAPITRE 4 : LES RESSOURCES MISES A DISPOSITION. 40

4.1. PERSONNEL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.	40
4.1.1. DONNÉES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES PAR DISCIPLINE, ORIENTATION,...	40
4.1.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE	41
4.1.3. POLITIQUE DE RECRUTEMENT	41
4.1.4. GESTION DU PERSONNEL	42
4.1.5. INCIDENCES DES ÉVALUATIONS DE LA QUALITÉ DES ENSEIGNEMENTS SUR LA POLITIQUE DU PERSONNEL	43
4.2. RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES	44
4.2.1. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	44
4.2.2. LOCAUX DE COURS, LABORATOIRES, BIBLIOTHÈQUES, INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE	44
4.2.3. OUTILS PÉDAGOGIQUES	45
4.2.4. ADÉQUATION DES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS EN RAPPORT AUX BESOINS	45

CHAPITRE 5 : RELATIONS EXTERIEURES. 46

5.1. RECHERCHE	46
5.1.1. POLITIQUE DE RECHERCHE DANS L'ENTITÉ, PRINCIPAUX THÈMES DE RECHERCHE, RETOMBÉES POUR L'ENSEIGNEMENT	46
5.1.2. PARTICIPATION À DES CONFÉRENCES	46
5.1.3. CONTRATS DE RECHERCHE	46
5.2. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ	46
5.2.1. POLITIQUE DE SERVICE À LA SOCIÉTÉ : PRIORITÉS, RETOMBÉES POUR L'ENSEIGNEMENT	46
5.2.2. EXPERTISES, VULGARISATION SCIENTIFIQUE, DISPOSITIFS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	46
5.3. RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	47
5.3.1. MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS : PARTICIPATION AUX PROGRAMMES D'ÉCHANGES, STAGES	47
5.3.2. MOBILITÉ DES ACADÉMIQUES ET DES SCIENTIFIQUES	47
5.3.3. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DIVERS (COLLABORATIONS, RELATIONS BILATÉRALES, COOPÉRATION NORD-SUD, ENTREPRISES, ORGANISMES DIVERS PRIVÉS ET PUBLICS...)	47

CHAPITRE 6 : ANALYSE ET PLAN D’ACTION STRATEGIQUES	48
6.1. ANALYSE PEST (POLITIQUE – ECONOMIQUE – SOCIAL – TECHNOLOGIQUE)	48
6.2. ANALYSE FORCES-FAIBLESSE-OPPORTUNITÉS-RISQUE	50
6.3. DIAGNOSTIC DE SYNTHÈSE SUR BASE DES ÉLÉMENT QUI PRÉCÈDENT	52
6.4. SOLUTIONS ENVISAGÉES OU EN VOIE D’ÉLABORATION POUR REMÉDIER AUX FAIBLESSES ET AUX RISQUES IDENTIFIÉS	55
TABLE DES ANNEXES	62
TABLE DES MATIERES	63